



RAPPORT RSE

| 20**24**
| 20**25**

RAGT, partenaire du monde agricole,
créateur de solutions innovantes pour les défis de demain

EDITO

par Laurent Guerreiro
Président du Directoire

« Être le partenaire du monde agricole, créateur de solutions innovantes pour relever les défis de demain » reste plus que jamais la mission du Groupe. Dans un contexte en constante évolution, elle guide nos choix, nos engagements et nos actions au quotidien.

Notre démarche RSE, initialement centrée sur les collaborateurs du Groupe, s'inscrit désormais pleinement dans notre stratégie globale. Elle vise à créer de la valeur partagée avec l'ensemble de nos parties prenantes, en particulier les acteurs du monde agricole, au cœur de notre raison d'être.

Depuis sept ans, nous publions chaque année un reporting extra-financier. Ce travail de transparence et de structuration a permis à la RSE de gagner en lisibilité, en visibilité, et surtout en impact. Elle est aujourd'hui un levier stratégique de performance et de création de valeur pour RAGT.

Le présent rapport illustre nos engagements concrets et volontaires dans les domaines clés du développement durable, identifiés comme prioritaires pour nos activités. Il témoigne de notre volonté d'agir avec cohérence, responsabilité et ambition.

Dans un environnement marqué par des mutations rapides, qu'elles soient climatiques, technologiques, réglementaires ou sociétales, notre capacité à anticiper, à nous adapter et à innover est essentielle. Notre stratégie RSE repose sur trois piliers :

- Mesurer et réduire notre impact environnemental
- Protéger et faire progresser nos collaborateurs
- Contribuer à la transition des modèles agricoles

Elle se traduit également dans nos choix financiers. Le contrat de crédit signé pour la période 2023-2028 intègre trois indicateurs de performance extra-financière : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la baisse de l'accidentologie et la transition agricole.

Nous pouvons compter sur la solidité d'un Groupe à la fois indépendant et interdépendant, mais surtout sur l'engagement quotidien de nos équipes. Je tiens à saluer ici leur professionnalisme, leur créativité et leur détermination, qui font avancer RAGT chaque jour.

Merci à toutes et à tous pour votre contribution. Bonne lecture !



SOMMAIRE

Gouvernance	3
Modèle d'affaires	5
Matrice de matérialité	9
Focus RSE Groupe Deleplanque	11
Programme Environnement : Empreinte environnementale	13
Atténuation du changement climatique	15
Adaptation au changement climatique	21
Gestion des déchets et économie circulaire	25
Préservation de la biodiversité	28
Programme Social : Social - QVCT	31
Santé, sécurité et QVCT	33
Inclusion, égalité, diversité	37
Attractivité, développement des compétences et fidélisation des collaborateurs	41
Programme Gouvernance : Agriculture durable	45
Transition des modèles agricoles	47
Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire	51
Annexes	55

I LA GOUVERNANCE DU GROUPE RAGT

La holding animatrice exerce une double mission. D'une part, elle assure l'animation et le pilotage du Groupe, avec en particulier la définition et le suivi de la stratégie et de la politique générale. D'autre part, elle fournit à ses filiales et sous-filiales un support dans les domaines suivants : juridique, comptable et fiscal, informatique, ressources humaines, communication et relations publiques, expertise immobilière et assurances. Pour remplir ses missions, elle s'est dotée depuis 2001, d'une gouvernance composée d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire. Ce mode d'administration et de direction consacre une nette séparation entre les fonctions de direction et de contrôle.

Le Directoire

Le Directoire assure au quotidien la gestion et la direction de la société. Pour se faire, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Seul le Président du Directoire dispose du pouvoir légal de représentation de la société à l'égard des tiers.



Laurent Guerreiro
Président du Directoire



Nicolas Lecat
Membre du Directoire
Directeur Général de RAGT
Plateau Central



Damien Robert
Membre du Directoire
Directeur Général de RAGT
Semences



Sébastien Chatre
Membre du Directoire
Directeur Général RAGT 2n
Directeur Général adjoint de
RAGT Semences

Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion et de la direction de la société par le Directoire. Le Président du Conseil de surveillance assure trois missions principales qui lui sont propres. Il s'agit de la relation et du partage de la stratégie avec le Directoire, de la liaison avec les actionnaires et de la représentation institutionnelle de la société. Claude Tabel succède dans ces fonctions à Daniel Segonds au terme de son dernier mandat le 30 juin 2025.



Daniel Segonds
Président du Conseil de
surveillance

LA GOUVERNANCE RSE

La responsabilité de la gouvernance RSE au sein du Groupe est partagée entre plusieurs instances :

- La Secrétaire Générale de la holding : Natacha Alaux assure le pilotage global de la démarche RSE du Groupe RAGT, veille à sa cohérence avec la stratégie de l'entreprise et garantit son intégration dans l'ensemble des processus de gouvernance.
- Le Directoire : il valide les orientations stratégiques, fixe les priorités et assure le suivi de la mise en œuvre des engagements RSE. L'instance de CoDir Groupe mentionnée dans le rapport 2023/2024 a laissé place au Directoire élargi au cours de l'année 2024/2025, une réorganisation dans la continuité pour une montée en

maturité.

- Le Pôle RSE : il coordonne les actions opérationnelles, accompagne les différentes entités dans le déploiement des initiatives et assure le suivi des indicateurs de performance extra-financière.

Cette organisation garantit une articulation claire entre la définition de la stratégie, la supervision et le déploiement opérationnel, favorisant ainsi une démarche RSE intégrée et efficace.

Dans le rapport RSE 2024/2025, lorsque le périmètre ne concerne pas le périmètre complet de consolidation du Groupe, celui-ci est indiqué.



MODÈLE D'AFFAIRES CHAÎNE DE VALEUR

Rouergue, Auvergne, Gévaudan, Tarnais,

les quatre régions dans lesquelles RAGT puise son origine.

Le Groupe RAGT est connu depuis longtemps en Rouergue et dans les régions voisines, il l'est aussi de très nombreux agriculteurs dans toute la France et hors de ses frontières. En effet, le Groupe RAGT, entreprise régionale née en Aveyron où ses racines sont toujours bien vivaces, est allé au fil des décennies se confronter aux grands marchés internationaux. Le Groupe conserve un actionnariat original et fort, majoritairement historique, resté ancré dans le monde agricole.

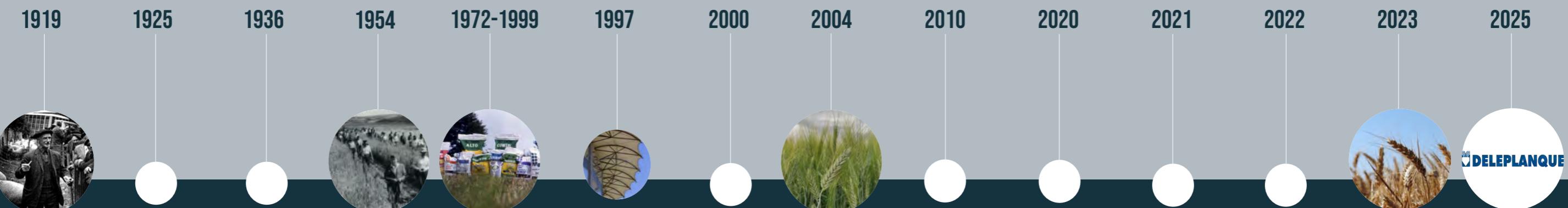
Nos valeurs humaines

Comme l'introduit notre cadre de référence, l'adhésion des individus aux valeurs mises en avant au sein du groupe :

- professionnalisme, rigueur, travail
- modestie, respect mutuel et aussi
- ambition, audace et authenticité

est reconnue comme un élément important pour le projet de l'entreprise, tout en veillant à maintenir une certaine diversité des personnalités sans laquelle il n'y a pas de vie de groupe.

LA TRAJECTOIRE



Création de la coopérative

RACT devient RAGT SA

Accord avec SANDERS et début de l'alimentation animale

Début de la sélection végétale

Accord recherche Dekalb-RAGT

Nouveau siège RAGT à Bourran

Création de sociétés par métiers : RAGT Plateau Central et RAGT Semences

Acquisition de PBI, activité céréales de Monsanto (Europe)

Acquisition de Sérasem, activité de sélection de InVivo (France)

Acquisition de Seed Force Nouvelle-Zélande et Seed Force Australie

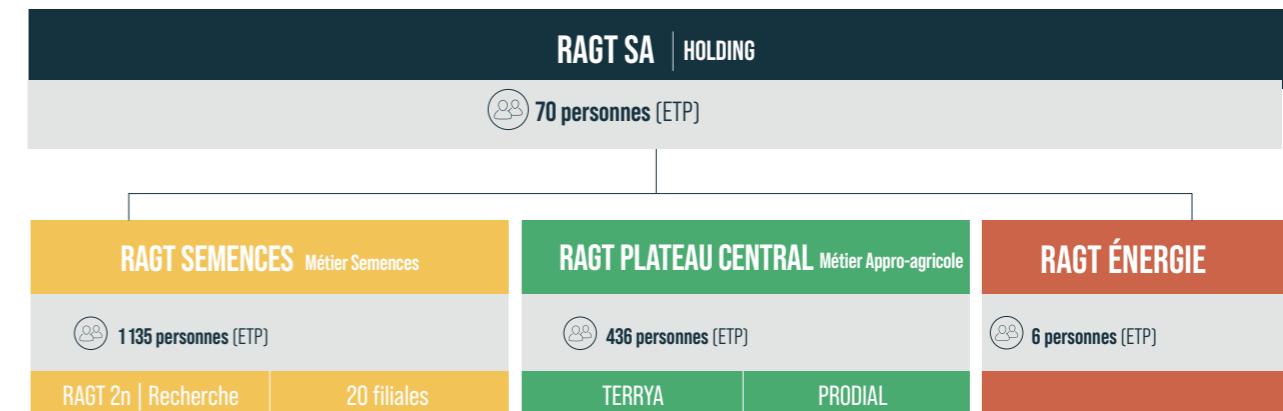
Signature de l'accord Bayer pour le développement de blé hybride

Acquisition de Tobin SRL (Argentine) et du négoce de grains Bosc et Izarn (81)

Acquisition du matériel génétique blé blanc de BASF en Australie

Acquisition du Groupe Deleplanque

Un groupe de 1647 personnes* (équivalent temps plein - ETP)



* Hors effectif du Groupe Deleplanque.

Le rapport RSE 2024/2025 est établi sur le périmètre Groupe RAGT : périmètre complet de consolidation du Groupe (hors Groupe Deleplanque).



Notre chaîne de valeur



RAGT SA est la holding animatrice du Groupe regroupant les services supports suivants :

PÔLE RH



PÔLE Juridique & Assurances



PÔLE DS/TN



PÔLE Fiscalité



PÔLE Finance



PÔLE Communication & Relations publiques



PÔLE RSE

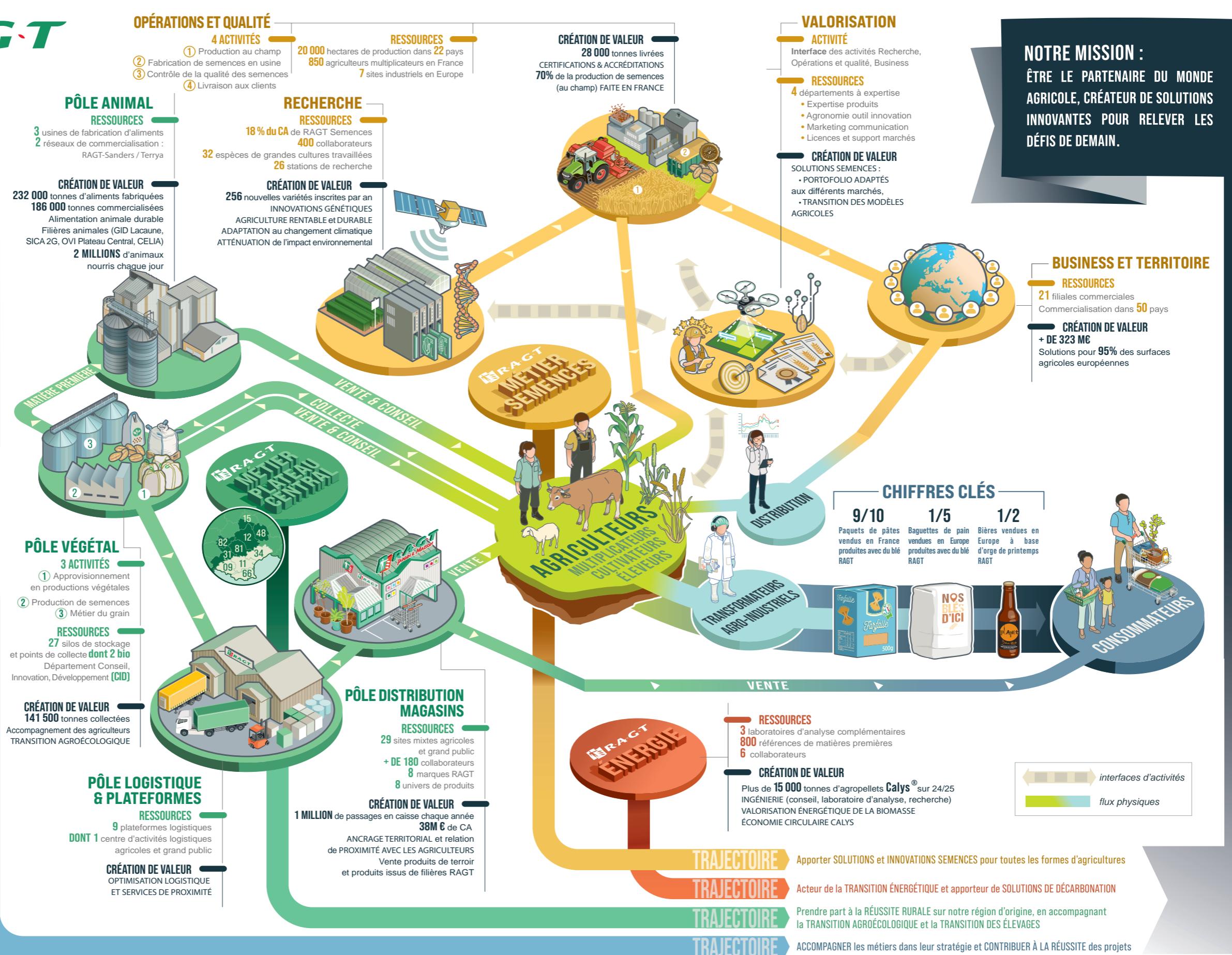


RESSOURCES
70 Collaborateurs

CRÉATION DE VALEUR

Développement du capital immatériel

Chaque Pôle d'activité contribue à son niveau à une meilleure prise en compte des préoccupations sociales, environnementales et sociétales

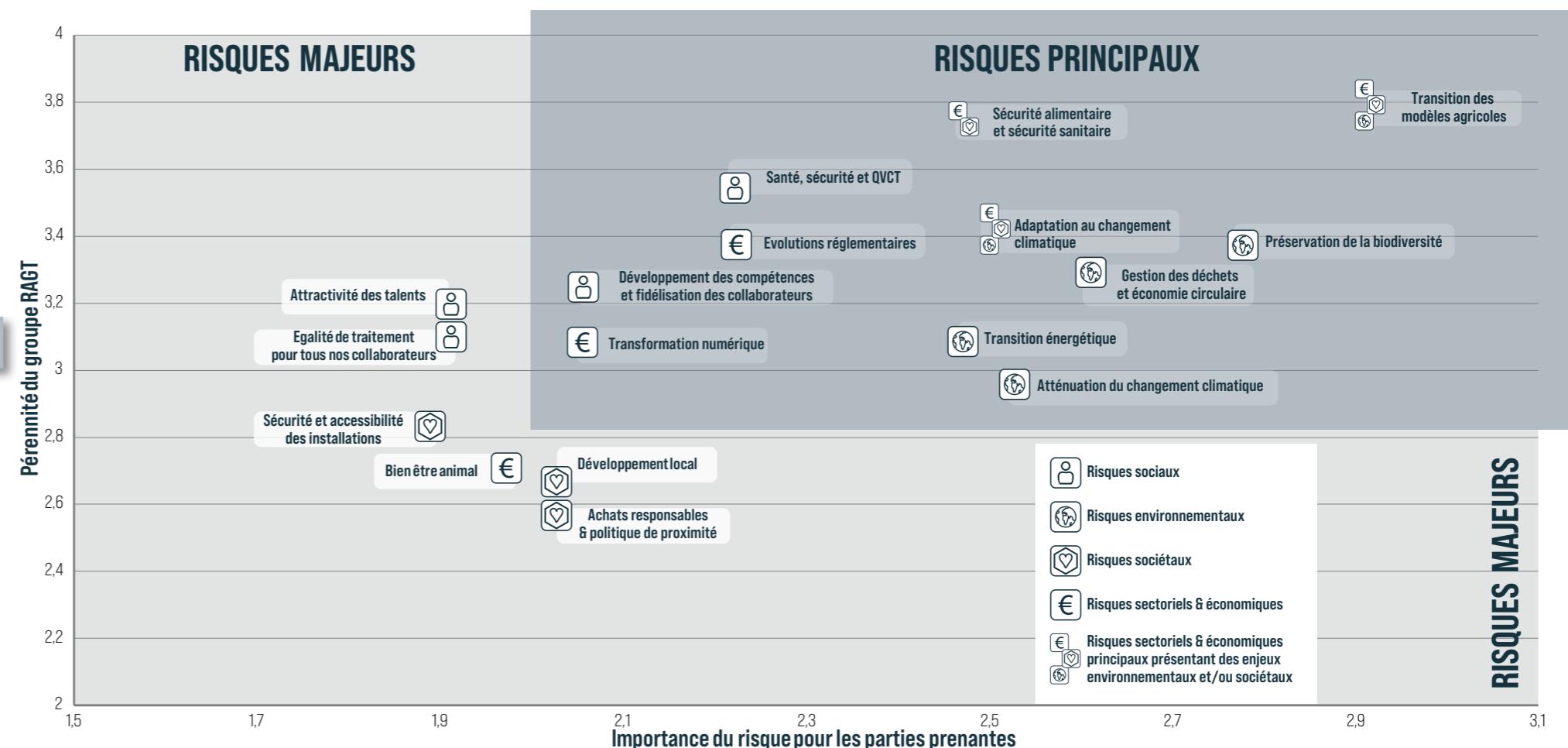


MATRICE DE MATÉRIALITÉ

NOS PROGRAMMES RSE

Nos 3 axes stratégiques RSE

PROGRAMME ENVIRONNEMENT
- Empreinte environnementale
- Atténuation du changement climatique
- Transition énergétique
- Adaptation au changement climatique
- Gestion des déchets et économie circulaire
- Préservation de la biodiversité
PROGRAMME SOCIAL
- QVCT
- Santé, sécurité et QVCT
- Inclusion, égalité, diversité
- Attractivité, développement des compétences et fidélisation des collaborateurs
PROGRAMME GOUVERNANCE
- Agriculture durable
- Transition des modèles agricoles
- Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire



La matrice de matérialité permet de visualiser le résultat du travail de hiérarchisation des risques mené sur l'exercice 18-19. Elle fait apparaître 11 risques principaux affectant la pérennité du Groupe RAGT à court et moyen terme tout en considérant l'importance de ces risques pour nos parties prenantes.

Les travaux sur l'intégration de la réglementation CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) ont été prolongés du fait du report par la commission européenne qui nous sera applicable à compter de l'exercice 27-28. Une nouvelle hiérarchisation des risques est ainsi prévue avec l'application des principes de double matérialité (matérialité d'impact et

matérialité financière).

Dans l'attente, chaque année une revue de la matrice est effectuée.

A noter les évolutions suivantes par rapport à la hiérarchisation réalisée en 18-19 :

- Les enjeux "Évolutions réglementaires" et "Transformation numérique" ne sont plus traités en tant que risque principal ;
- Un nouvel enjeu a été identifié : "Inclusion, égalité, diversité" ;
- L'enjeu "Atténuation du changement climatique" englobe désormais la "Transition énergétique".

| FOCUS RSE : GROUPE DELEPLANQUE

L'exercice 2024-2025 marque une étape stratégique majeure pour le Groupe RAGT avec la finalisation du rachat du Groupe Deleplanque, incluant ses entités Strube et Van Waveren. Ce rapprochement s'inscrit pleinement dans notre volonté de renforcer notre position d'acteur clé dans le domaine des semences multi-espèces, tout en consolidant notre engagement en faveur d'une agriculture durable et responsable.

Le Groupe Deleplanque, reconnu pour son expertise en sélection variétale, notamment dans les espèces de betterave sucrière et potagères, partage avec RAGT des valeurs fortes en matière d'innovation, de respect de l'environnement et de soutien aux filières agricoles. Cette acquisition ne se limite pas à une expansion économique : elle représente une opportunité unique de mutualiser nos savoir-faire, d'intensifier nos efforts en recherche et développement, et d'amplifier notre impact positif sur les enjeux climatiques, agronomiques et sociaux.

Le Groupe Deleplanque, incluant ses entités Strube et Van Waveren, a rejoint le Groupe RAGT fin avril 2025. Étant donné que cette intégration ne couvre que les derniers mois de l'exercice 2024/2025, les activités du Groupe Deleplanque ne sont pas incluses dans le périmètre de ce rapport RSE. Leur intégration progressive dans notre stratégie RSE fera l'objet d'un suivi spécifique dans le prochain exercice. Toutefois, cette section spécifique

leur est consacrée afin de présenter leur démarche RSE, leurs engagements historiques et les perspectives de synergie avec ceux du Groupe RAGT dans les années à venir.

La présentation des éléments ci-dessous ne concerne que la société Deleplanque en France.

Démarche RSE de la société Deleplanque

Le Groupe Deleplanque, acteur historique du secteur semencier, a placé la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de sa stratégie de développement.

Quels sont les enjeux ? Garantir l'exercice de ses activités dans un cadre durable et respectueux des meilleures pratiques, tout en rendant attractive l'entreprise pour l'ensemble de ses parties prenantes et en particulier pour ses salariés. Sa démarche RSE s'articule autour d'engagements concrets, portés par son plan stratégique Vision Blue et reconnus par des évaluations externes indépendantes telles qu'EcoVadis.



Une stratégie durable : le plan Vision Blue

Lancé en 2019, le plan Vision Blue représente un investissement de 30 millions d'euros sur 3 ans pour orienter durablement l'ensemble des activités de l'entreprise : recherche variétale, production et distribution de semences. Ce programme se traduit par plusieurs priorités :

- Développer des variétés multi-tolérantes afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires.
 - Intégrer des technologies innovantes (robotique, sélection assistée) pour améliorer l'efficacité et la précision des expérimentations.
 - Proposer des semences certifiées 100 % biologiques, de la production à la commercialisation.
 - Favoriser les pratiques agricoles durables (rotations, couverts végétaux, biomasse, méthanisation).
- Aujourd'hui, ce projet s'inscrit dans un plan d'action global démontrant la détermination de l'entreprise à se distinguer dans les domaines de l'environnement, du social, de l'éthique et des achats responsables.

Reconnaissance externe et évaluation

Les efforts de Deleplanque sont évalués annuellement par la plateforme internationale EcoVadis. EcoVadis fournit une évaluation détaillée de la performance RSE sur ces 4 domaines. À la fin de l'année 2023, la base de données d'EcoVadis comprenait plus de 130 000 entreprises évaluées dans plus de 180 pays et plus de 220 secteurs d'activité.

- En 2023, Deleplanque France a obtenu une médaille d'or pour la qualité de ses actions RSE.
- En 2024, a été atteint le plus haut niveau de reconnaissance avec une médaille de platine et un score de 82/100, positionnant l'entreprise parmi le 1 % des meilleures de son secteur.

Ces évaluations couvrent quatre domaines : l'environnement, le social et les droits humains, l'éthique et les achats responsables.

Engagements prioritaires

La démarche RSE Deleplanque s'exprime à travers trois grands axes :

- Environnement : innovation variétale au service de la réduction des intrants, certification biologique,

contribution à la transition énergétique via les cultures dédiées au biogaz et production d'énergie renouvelable.

- Social : amélioration des conditions de travail et du bien-être des collaborateurs, développement des compétences, promotion de la diversité et de l'inclusion.
- Éthique et gouvernance : intégration de critères de responsabilité dans les processus d'achat, transparence vis-à-vis des parties prenantes, renforcement de l'intégrité dans l'ensemble des activités.

L'activité RSE de l'entité Deleplanque en quelques chiffres pour l'année 2024

- Près de 15% du mix énergétique consommé est issue d'énergie photovoltaïque en autoproduction
- 30% des employés sensibilisés aux enjeux climatiques et environnementaux
- 100% des agriculteurs multiplicateurs signataires de la Charte des Bonnes Pratiques sociales et environnementales
- 12% des employés formés aux achats responsables

Perspectives

L'intégration de Deleplanque au sein du Groupe RAGT ouvre désormais une nouvelle ère de coopération. Cette union permet de conjuguer deux visions complémentaires de la responsabilité sociétale, en mutualisant les expertises en sélection variétale, en recherche agronomique et en accompagnement des filières. Ensemble, nous souhaitons bâtir une stratégie RSE ambitieuse, fondée sur l'innovation, la résilience des cultures et le soutien aux territoires agricoles. Cette synergie renforcera notre capacité à répondre aux défis économiques, climatiques et sociaux de l'agriculture de demain, tout en consolidant notre rôle de partenaire engagé auprès des agriculteurs et des filières agroalimentaires.



1 | EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE



ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

P. 15 à 20



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

P. 21 à 24



GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

P. 25 à 27



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

P. 28 à 30

1.1 | ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'atténuation du changement climatique reste un enjeu central pour le Groupe RAGT. Dans un contexte où les effets du réchauffement climatique s'intensifient, le monde agricole a un rôle déterminant à jouer. Il peut contribuer à la neutralité carbone, notamment par la réduction de ses émissions, la séquestration du carbone dans les sols et l'adoption de pratiques agroécologiques. Sur l'exercice 2024-2025, la transition énergétique s'impose comme un pilier de la stratégie RSE de RAGT. Le Groupe s'engage collectivement à réduire sa consommation énergétique, à améliorer son efficacité et à développer des alternatives durables comme l'autoconsommation. Cette démarche vise à concilier performance économique et environnementale, tout en contribuant activement aux objectifs de sobriété énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'inscrit dans une dynamique de progrès continu, au service d'une agriculture plus durable et résiliente.

INDICATEURS / OBJECTIFS

Engagements	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels	Objectifs
Réduire l'empreinte carbone de nos activités	23/24 : 7,7 ktCO ² e	Emissions de GES scopes 1 et 2	RAGT France : 100% des activités en France du Métier de Plateau Central, de RAGT SA, de RAGT Energie, Métier Semences [sachant que 70% de la production de semences est réalisée en France].	Exercice 23/24	24/25 : Fournir un BEGES scopes 1, 2 et 3 Atteint
	23/24 : 212 ktCO ² e	Emissions de GES scope 3 <i>(i) nouvel indicateur</i>			25/26 : Identifier les leviers de décarbonation et avancer sur l'élaboration d'une trajectoire de décarbonation
Contribuer à la décarbonation de l'agriculture et de la planète	22/23 : 655 kWh / tonne de semences 65,5 kWh / tonne d'aliments	Consommation annuelle en énergie (électricité + gaz) (en kWh) des sites industriels RAGT France ¹ par tonne fabriquée (de semences et aliments pour les animaux)	Sites industriels RAGT France ¹	Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25	24/25 : Fournir un BEGES scope 3 Atteint
	23/24 : 696 kWh / tonne de semences 62 kWh / tonne d'aliments				25/26 : Identifier des leviers stratégiques permettant de réduire notre consommation énergétique annuelle en lien avec la trajectoire décarbonation
	24/25 : 696 kWh / tonne de semences 60 kWh / tonne d'aliments				
	22/23 : 7 299 T 23/24 : 13 540 T 24/25 : 15 281 T	Tonnes d'agropellets Calys vendus	RAGT Energie	Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25	24/25 : 20 000 T Non atteint
					25/26 : 25 000 T

En 2024, RAGT a réalisé son premier Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur les scopes 1 et 2 en France. En 2025, le Groupe poursuit cette dynamique en élargissant le périmètre de comptabilisation aux émissions indirectes (scope 3), avec pour ambition de mieux appréhender l'ensemble de son empreinte carbone. Parallèlement, RAGT construira une trajectoire de décarbonation alignée avec les Accords de Paris, visant un scénario de limitation du réchauffement à 1,5 °C pour les scopes 1 et 2 d'ici la fin de l'exercice 25/26.

		Tonnes CO2e
SCOPE 1		6 790
SCOPE 2		884
SCOPE 3		212 469
<i>Achat de biens et de services</i>	3.1	185 117
<i>Biens immobilisés</i>	3.2	12 884
<i>Transports de marchandises amont et distribution</i>	3.4	10 795
<i>Autres postes d'émissions</i>		3 673

*1 Sites industriels français du Groupe RAGT:

RAGT Semences Molinières ; RAGT Semences Estillac ; Prodial Albi ; Prodial Rignac (hors Promash) (périmètre représentant en moyenne 60 % de la consommation annuelle en électricité et 90 % de la consommation annuelle en gaz des sites RAGT France).



NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Réduire notre empreinte carbone

- Groupe RAGT – Lancement du projet BEGES :
 - Le Groupe RAGT a engagé un projet de Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES). Ce projet s'inscrit dans les engagements du Groupe en faveur de la neutralité carbone et dans une optique d'amélioration continue de sa stratégie climatique.
 - > Juin 2024 : Première phase du projet qui consistait en la collecte de données sur les scopes 1 & 2 associant principalement les équipes comptables / contrôle de gestion.
 - > Juin 2025 : La seconde phase qui est venue clôturer le projet BEGES avec la collecte des données du scope 3 en collaboration avec les DAF de chaque entité, mobilisant leurs équipes autour d'un travail d'identification et de consolidation des données.
 - Ce projet BEGES constitue un socle essentiel pour l'identification des leviers de décarbonation et l'élaboration future d'une stratégie de décarbonation incluant la définition d'objectifs de réduction alignés sur les trajectoires de l'Accord de Paris (1,5°C).
- Métier Plateau Central – Usines de fabrication d'aliments PRODIAL :
 - Projet Energies Renouvelables (EnR) PRODIAL Albi : sur l'exercice 2024-2025, finalisation de l'étude et planification du chantier :
 - > Désamiantage et remplacement de la toiture existante par du bac acier (septembre-octobre 2025)
 - > Renforcement de la charpente pour supporter les panneaux photovoltaïques (octobre 2025)
 - > Pose des panneaux et câblage (novembre 2025)
 - > Raccordement au réseau (décembre 2025)
 - > Mise en service effective de la centrale (janvier 2026)
 - Conversion de l'énergie thermique à l'énergie électrique de notre flotte d'engins de manutention.
 - > Sur 24-25, 3 chariots électriques seront réceptionnés et intégrés à la flotte
 - Activité « Opérations et Qualité » RAGT Semences :
 - > Efficacité énergétique : Travaux sur le site

des Molinières par la couverture du parc 12 bennes – Système de récupération de la chaleur et recirculation de l'air, auparavant à l'air libre et aux aléas climatiques.

> Optimisation énergétique des séchoirs : Mise en place sur le séchoir N°2 (idem séchoir N°3 et sur l'exercice 24/25) d'un système de récupération de chaleur via un système double flux réduisant les pertes énergétiques.

> Décarbonation : Etude pour une mise en place d'une pompe à chaleur afin de remplacer le gaz par l'électricité.

Contribuer à la décarbonation de l'agriculture et de la planète

- RAGT Semences – Activité Valorisation : valorisation de la génétique RAGT auprès des agro-industriels de l'aval.
 - Outil Carbon Extract : présenté dans le rapport 2023-2024, RAGT Semences continue d'utiliser cet outil qui permet l'évaluation de l'impact carbone de nos solutions sur les deux composantes du bilan carbone : la réduction des émissions de GES (principalement liée à l'optimisation de la fertilisation azotée permise par la génétique) et le stockage/séquestration du carbone dans les sols via notamment les cultures intermédiaires ou cultures associées. L'outil est exclusivement utilisé en interne, pour produire des références techniques sur l'efficacité bas carbone de nos solutions à destination des distributeurs et acteurs de l'agroalimentaire. Cet outil est compatible avec la méthode Label Bas Carbone Grandes Cultures, ce qui garantit la rigueur scientifique et l'indépendance des références techniques produites. A ce jour, le projet qui valorise le mieux ces travaux concerne la filière blé dur avec un projet en cours d'expérimentation à suivre sur 2025-2026.
 - Formation des forces de vente en France et en Europe sur l'année 2025 avec la création de cas types régionaux pour faciliter la diffusion des connaissances. Au niveau européen, les équipes « Fourrages et couverts » ainsi que les équipes «

Céréales » ont été formés aux enjeux de la transition bas carbone.

- RAGT Énergie : Apporteur de solution de décarbonation des systèmes de chauffe industriels au travers de ses deux métiers (Agropellets CALYS et Ingénierie).

- RAGT Énergie contribue à la décarbonation des systèmes de chauffage industriels grâce à son agropellet Calys, certifié durable (ISCC-UE) et conforme aux directives RED II (RED III en cours) (Directives européennes sur les énergies renouvelables). Les projets menés avec Idex La Défense, CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) et la ville de Grenoble montent en puissance avec une demande en forte croissance sur le prochain exercice. La production visait un objectif de 20 000 tonnes pour l'exercice 2024-2025, contre 13 540 tonnes réalisées en 2023-2024. Cet objectif n'a toutefois pas été atteint, avec une production effective de 15 281 tonnes, en raison d'un retard au démarrage du projet Idex La Défense, causé par des aléas techniques sur site. Au-delà des réseaux de chaleur, RAGT Energie développe des projets de décarbonation dans l'industrie pour notamment réduire les émissions du scope 1 de ces industriels.

- Développement du Biochar, issu de la biomasse, comme alternative au charbon fossile. RAGT Energie accompagne des industriels qui souhaitent décarboner

leurs procédés avec l'usage de biochar comme matériaux (agent réducteur dans la production de Silice ou d'acier). En agriculture, il favorise la rétention d'eau et améliore la résistance des sols au stress hydrique. Des travaux de normalisation sont en cours afin de fixer des seuils de qualité et sécuriser les performances techniques.

- Programme de recherche sur la biomasse de feuillus qui s'est consolidé en une véritable nouvelle activité pour RAGT Énergie de formateur de granulés bois feuillus. Deux formulations sont déjà opérationnelles dans nos usines, et trois nouvelles verront le jour lors du prochain exercice. Chaque formulation s'appuie sur une ressource de feuillus spécifique, sélectionnée en fonction des besoins identifiés et de sa durabilité. Un dispositif rigoureux de contrôle qualité encadre l'ensemble du processus, garantissant la fiabilité des formulations et leur valorisation dans une logique de performance et de respect de l'environnement.

- Partenariat RAGT x JA National (liés depuis 2018 dans le cadre du fonds de dotation Terres Innovantes) : reconduction de l'accord en 2024 pour 3 ans avec des projets communs : notamment groupe de travail bas carbone, concours graines d'agriculteurs, expérimentation chez de jeunes agriculteurs volontaires de pratiques innovantes pilotées par RAGT (cf. adaptation au changement climatique).



NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Contribuer à la décarbonation de l'agriculture et de la planète (suite)

- Les Gazons de France : un partenariat renforcé avec la Fédération Française de Rugby au service de la décarbonation et de la biodiversité.

• Depuis 2022, RAGT est fournisseur officiel du Centre National de Rugby [CNR], et depuis février 2024, de France Rugby, avec un partenariat élargi incluant les équipes nationales, les droits à l'image, la valorisation des joueurs et des événements. À travers ce partenariat, 2 % du budget sont reversés au fonds de dotation de la FFR pour promouvoir un rugby durable.

• Des gazons performants et responsables :

> Forte de son expertise technique et environnementale, Les Gazons de France (RAGT) accompagne la Fédération Française de Rugby dans la gestion de ses infrastructures sportives. Quatre terrains du CNR sont équipés de pelouses garantissant sécurité et performance, entretenues selon des principes respectueux de l'environnement.

> Au-delà des terrains, le partenariat agit également sur les 20 hectares d'espaces verts du centre d'entraînement de Marcoussis. Ces espaces sont progressivement revégétalisés avec des mélanges adaptés à chaque zone, incluant notamment des mélanges fleuris mellifères favorisant les polliniseurs, la biodiversité et

l'amélioration du cadre de vie.

• Un guide technique pour tous les clubs :

> Dans cette démarche de décarbonation et d'agroécologie, un guide intitulé « Astuces pour adapter nos infrastructures sportives au changement climatique », coécrit avec la FFR. Ce document aborde des thématiques essentielles : réduction des intrants, choix raisonné des graminées selon les types de sols, gestion durable de l'eau, hauteurs de tonte adaptées, préservation des terrains lors des entraînements [*cf. cette action est en lien avec l'enjeu : adaptation au changement climatique*].

• Vers un rugby encore plus durable :

> RAGT participe également au projet du nouveau centre d'entraînement de Pantin (Montbrand), où son expertise contribue à conjuguer exigences sportives de haut niveau et enjeux environnementaux.

> En intégrant biodiversité, innovation technique et réduction de l'empreinte carbone, Les Gazons de France et la FFR démontrent qu'un partenariat sportif peut aussi être un levier concret de transition écologique.



FEUILLE DE ROUTE

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'une agriculture durable et d'une réduction de notre empreinte environnementale, plusieurs chantiers stratégiques seront déployés au cours de l'exercice 2025/2026 :

- Définition de trajectoires de décarbonation : Poursuite des travaux d'analyse des résultats du scopes 1 et 2 sur l'exercice 24/25, scope 3 ultérieurement, identification des leviers de décarbonation et construction de trajectoires de décarbonation alignées avec l'Accord de Paris (1,5°C) sur le périmètre France. Renouvellement de la mesure des émissions et extension au périmètre global du groupe pour progressivement sur les prochains exercices construire des trajectoires sur l'ensemble du périmètre du groupe.

- Énergies renouvelables : Réalisation selon planning établi du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Prodial à Albi, et lancement d'une étude d'opportunités pour le développement de nouveaux projets énergies renouvelables sur d'autres établissements du Groupe.

- Valorisation des solutions génétiques : Mise en avant des solutions RAGT Semences contribuant à la décarbonation de notre chaîne de valeur, notamment via l'outil Carbon Extract suivant la méthode Label Bas Carbone ; mobilisation de nos partenariats stratégiques tels que JA pour tester, déployer des solutions concrètes sur le terrain.

- Décarbonnation des procédés chez les industriels : Déployer le biochar comme levier de décarbonation en renforçant la collaboration avec les industriels pour réduire l'empreinte carbone de leur chaîne de valeur, tout en poursuivant la recherche, la normalisation et l'industrialisation de cette filière afin d'améliorer durablement la résilience des sols.

- Mobilité durable : étude d'opportunité de verdissement de la flotte de véhicules et engins du Groupe RAGT, dans une logique de réduction des émissions liées aux déplacements professionnels et aux activités.

LA PAROLE À

Natacha ALAUX
Secrétaire générale de RAGT SA



Face au défi climatique, les entreprises ont un rôle essentiel à jouer. Chez RAGT, nous sommes convaincus que la transition écologique commence par la lucidité et la transparence. C'est dans cet esprit que nous avons engagé, en 2024, la réalisation de notre Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre. Agir sur nos émissions, c'est affirmer pleinement notre responsabilité face à ce défi global. Ce BEGES constitue une étape clé dans notre engagement pour mieux comprendre, maîtriser et réduire notre empreinte environnementale.

1.2 | ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique bouleverse profondément les équilibres agricoles, menaçant la sécurité alimentaire mondiale et accentuant les tensions sur les marchés. Ces perturbations s'inscrivent dans un contexte de croissance démographique et de raréfaction des ressources naturelles telles que l'eau, l'énergie ou les sols. Dans ce cadre, l'agriculture doit impérativement se transformer pour devenir plus résiliente face aux aléas climatiques. Cela passe par le développement de cultures moins sensibles aux stress environnementaux, grâce à l'innovation variétale, notamment par la recherche et l'amélioration génétique des semences, mais aussi par l'évolution des pratiques agricoles vers des modèles plus durables, adaptés aux nouvelles contraintes.

INDICATEURS / OBJECTIFS

Engagements	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels	Objectifs
Proposer des variétés adaptées aux enjeux environnementaux	22/23 : 15,8 % 23/24 : 18,7 % 24/25 : 18,9 %	Part (en %) du chiffre d'affaires de RAGT Semences investi dans la recherche (RAGT 2n)	RAGT Semences et RAGT 2n	Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25	24/25 : Entre 15 et 18% du chiffres d'affaires Atteint 25/26 : Entre 15 et 18% du chiffres d'affaires
Accroître la part de variétés de maïs tolérantes à la sécheresse	22/23 : 42,5% 23/24 : 42 % 24/25 : 48 %	Part de variétés de maïs qualifiées tolérantes à la sécheresse produites et commercialisées par RAGT Semences et ses filiales commerciales sur portefeuille variétal maïs	RAGT Semences (Département valorisation)	Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25	24/25 : 44% Atteint 25/26 : 48%



NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Développer les semences de blé hybride

- Le programme de Recherche mené en partenariat avec Bayer continue de progresser en vue de développer du blé hybride dans un horizon proche.

Proposer des variétés adaptées aux enjeux environnementaux

- GIE "PEA Boost" : projet visant à relancer la filière du pois protéagineux en France avec un objectif de 300 000 hectares d'ici 5 ans (à noter 100 000 hectares aujourd'hui contre 800 000 hectares dans les années 80). Le pois est une légumineuse qui joue un rôle essentiel dans la fixation de l'azote atmosphérique. Porté par un GIE (Groupement d'Intérêt Économique) constitué de trois semenciers, dont RAGT Semences, il concentre ses efforts sur la lutte contre l'aphanomyces (champignon responsable de maladies qui affecte les végétaux comme le pois) et l'amélioration de la résilience variétale au stress hydrique.

- ENVIRAGT : projet développant les méthodes et outils de caractérisation des environnements. La finalité pour RAGT Semences est d'évaluer plus finement l'adaptation des variétés aux différentes conditions de son environnement et ainsi optimiser le potentiel commercial de chacune.

- Thèse de 3 ans en partenariat avec l'université du Queensland (encadrement Karine Chenu) et INRAE – UMR GDEC, ayant pour objectif d'intégrer l'envirotypage dans les programmes de sélection du blé pour mieux anticiper le comportement des variétés selon les environnements. Le doctorant effectuera 6 mois de recherche en Australie pour internaliser l'utilisation du modèle de culture APSIM et les méthodes de prédiction des interactions G*E*M.

- En parallèle, développement d'un moteur de calcul

- interne sur les serveurs RAGT 2n pour réaliser un bilan hydrique sur le blé et le maïs. Le bilan hydrique permet une caractérisation fine des variétés, en lien avec les conditions environnementales.

- GIP Occitanie LIA : participation de RAGT Plateau Central à ce Groupement d'Intérêt Public régional (cf. Enjeu transition des modèles agricoles)

Accroître la part de variétés de maïs tolérantes à la sécheresse

- La solution Stressless offre une double garantie : assurer l'efficience des variétés en conditions limitantes en eau et maintenir leur performance dans des situations normales à optimales. Cette approche répond ainsi directement à l'un des principaux facteurs limitants de la culture du maïs : la disponibilité en eau.

- La gamme maïs StressLess regroupe une cinquantaine de variétés du plus précoce au plus tardif afin de s'adapter aux différents climats que l'on peut retrouver en Europe. A noter que quatre nouvelles variétés sont venues renforcer cette gamme en 2024-2025.

- OPLIT : RAGT Semences – Fort de son expertise historique dans la sélection du maïs, RAGT Semences innove pour offrir aux agriculteurs des solutions adaptées, capables de répondre aux défis agricoles d'aujourd'hui et de demain. gamme OPLIT (OPtimise mon potentiel – s'adapte aux facteurs LImiTants) incarne la volonté de RAGT Semences de proposer des solutions maïs adaptées à des contextes variés. Elle repose sur trois piliers : la sécurité agronomique, la tolérance aux stress biotiques et abiotiques, et la régularité des performances, afin de garantir aux agriculteurs des rendements stables et sécurisés, même en conditions dites contraintantes.

NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Accompagner les agriculteurs sur l'enjeu « Adaptation au changement climatique »

- Service CID Végétal (RAGT Plateau Central) :
 - Formation « Changement climatique : agri aujourd'hui pour produire demain » : 1 session et 3 agriculteurs sur notre territoire d'origine formés sur 24-25
 - Catalogue de formations du service CID 2024-2027 plus fourni avec 4 nouvelles formations proposées répondant à l'enjeu d'adaptation au changement climatique :
 - > Piloter son irrigation par l'OAD Abelio : les leviers numériques pour améliorer l'efficience en eau
 - > Piloter sa fertilisation azotée par l'OAD Abelio :

les leviers numériques pour améliorer l'efficience de l'azote

- > Changement climatique : agir aujourd'hui pour produire demain
- > Valoriser les données de l'exploitation au travers de l'outil informatique SMAG Farmer – Perfectionnement éco
- Partenariat RAGT x Jeunes Agriculteurs : mise en place en juillet 2024 d'un projet d'expérimentation de pratiques innovantes chez 5 jeunes agriculteurs volontaires pour répondre à des problématiques de stress biotique et abiotique, d'implantation de couverts végétaux, de gestion des rotations de cultures via des outils d'aide à la décision, etc. (cf. Zoom ci-après).

ZOOM

RAGT et les Jeunes Agriculteurs : un partenariat pour expérimenter des solutions agronomiques innovantes

Dans un contexte où l'agriculture doit relever de nombreux défis – adaptation au changement climatique, durabilité des pratiques, performance économique – la recherche et l'expérimentation sur le terrain sont des leviers essentiels pour préparer l'avenir.

C'est dans cet esprit que RAGT et le syndicat Jeunes Agriculteurs (JA) ont noué un partenariat autour d'un projet concret : expérimenter sur le terrain, en conditions réelles, de nouvelles solutions agronomiques en réponse à des problématiques exposées par des Jeunes Agriculteurs volontaires.

Après une analyse des problématiques rencontrées par ces jeunes agriculteurs dans leur exploitation, ce dispositif collaboratif consiste à la mise en place de tests directement dans les exploitations des jeunes

agriculteurs, avec l'accompagnement d'experts RAGT du service Agronomie Innovation Outils de RAGT Semences. L'objectif est de confronter les innovations (variétés, technologies semences, pratiques culturales, outils numériques...) aux réalités du terrain, dans des contextes pédoclimatiques variés.

C'est une démarche gagnant – gagnant. Pour les JA, c'est l'opportunité de bénéficier d'un échange privilégié avec des agronomes experts et de se placer au cœur de l'innovation. Pour RAGT, ces expérimentations permettent de recueillir un retour d'expérience concret et représentatif, afin d'affiner ses solutions.

Au-delà de la récolte de données techniques, ce partenariat vise à créer un réseau d'échanges entre jeunes agriculteurs et experts RAGT. Les résultats des essais seront valorisés à travers des retours d'expérience collectifs, afin d'alimenter la réflexion sur les pratiques agricoles de demain.

FEUILLE DE ROUTE

Dans le cadre de notre engagement à développer des solutions génétiques adaptées aux enjeux environnementaux et climatiques, plusieurs chantiers stratégiques seront déployés au cours de l'exercice 2025/2026 :

- Expérimentation terrain avec les jeunes agriculteurs : Suivi et analyse des expérimentations menées dans le cadre du partenariat RAGT x Jeunes Agriculteurs, auprès de volontaires engagés sur la campagne 2025-2026.
- Adaptation variétale aux environnements contrastés :
 - Poursuite du projet ENVIRAGT visant à affiner l'adaptation des variétés à son environnement grâce à l'intégration de l'envirotypage dans les programmes de sélection et au développement d'outils de modélisation agronomique.
 - Projet rotation ray grass / maïs fourrage (ou ensilage) : le ray grass est une mauvaise herbe

difficile à contrôler dans les céréales. L'objectif est d'aider les éleveurs à choisir les stratégies pour augmenter la production de fourrages dans un système ray grass / maïs. Cas d'études en France.

- Renforcement de la filière pois protéagineux : Poursuite de la collaboration au sein du GIE PeaBoost pour améliorer la performance agronomique et environnementale du pois protéagineux.

LA PAROLE À

Sébastien CHATRE
Directeur général RAGT 2n



Le changement climatique n'est plus une hypothèse : c'est une réalité que les agriculteurs affrontent chaque jour. Chez RAGT 2n, l'adaptation à ce défi est au cœur de notre stratégie de recherche. Notre responsabilité, en tant que sélectionneur, est d'anticiper, d'innover et d'adapter. Face aux sécheresses, à la chaleur ou à l'instabilité des cycles, notre recherche s'appuie sur l'innovation génétique, l'observation fine du terrain et la modélisation agro-climatique. Nous sommes pleinement mobilisés pour proposer des solutions concrètes, durables et utiles aux agriculteurs d'aujourd'hui et de demain.



1.3 | GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En 2024-2025, le Groupe RAGT poursuit ses actions en matière de gestion durable des déchets. La réduction à la source et la valorisation des déchets produits s'inscrivent dans une double logique : améliorer l'efficacité opérationnelle tout en limitant notre empreinte environnementale et en préservant les ressources sur le long terme. La communauté de référents santé, sécurité et environnement coordonne et anime la gestion des déchets du Groupe à travers l'ensemble de ses sites. RAGT Énergie poursuit son engagement en faveur de l'économie circulaire, en rupture avec le modèle linéaire traditionnel. La valorisation de la biomasse végétale reste au cœur de ses priorités, avec un double objectif : limiter l'impact environnemental et optimiser les ressources.

INDICATEURS / OBJECTIFS

Engagements	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels	Objectifs
Réduire nos déchets et accroître leur valorisation, maintenir une faible part de déchets dangereux	2022 : 2,3 % 2023 : 4,4 % 2024 : 2,8 %	Part (en %) de déchets dangereux produits sur l'année civile	RAGT France **	Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024	24/25 : < 5% Atteint
Réduire nos déchets et accroître leur valorisation, maintenir une faible part de déchets dangereux	2022 : 95 % 2023 : 96 % 2024 : 97 %	Taux de valorisation (en %) des déchets produits sur l'année civile	RAGT France **	Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024	24/25 : Entre 95 et 100% Atteint

** RAGT France : RAGT SA / RAGT Semences / RAGT 2n / Les Gazons de France / RAGT Plateau Central / Prodial Albi / Prodial Rignac / RAGT Energie



NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Réduire nos déchets et accroître leur valorisation, maintenir une faible part de déchets dangereux

- RAGT Energie : Poursuite des travaux de recherche sur la valorisation des cendres issues des agro-pellets. Ces cendres sont étudiées comme fertilisants pour les sols, permettant leur réintroduction dans les champs et créant ainsi un cercle vertueux au sein d'un cycle de vie quasi infini. Riches en phosphore (P) et potassium (K) mais sans azote (N), elles constituent une ressource précieuse pour l'agriculture durable. Cette phase de recherche et développement vise à optimiser les procédés et à garantir la sécurité et l'efficacité agronomique de ces solutions.
- Siège de Bourran : suppression des poubelles de bureau au profit de points de collecte dans le bâtiment.
- Collaboration avec CITEO pour une gestion responsable des emballages et papiers et la réduction des déchets. Mise en place d'un tableau de suivi pour les gros travaux d'impression tels que les rapports de fin d'année.

Prendre part aux filières déchets et aux filières à responsabilité élargie des producteurs (REP)

- Valoralim : RAGT Plateau Central poursuit sa collaboration avec Valoralim, organisation collective dédiée à la collecte et au recyclage des emballages de nutrition animale, afin de :

- Participer activement à la filière Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).
- Assurer la collecte et le recyclage des emballages usagés de ses produits.

FEUILLE DE ROUTE |

Dans le cadre de notre engagement pour une gestion responsable des ressources et des déchets, plusieurs actions seront poursuivies ou engagées au cours de l'exercice 2025/2026 :

- Engagement dans les filières REP : Veille active et participation aux filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), notamment auprès de VALORALIM pour la collecte et le recyclage des emballages de nutrition animale, et CITEO pour la gestion responsable des emballages et papiers.

- Valorisation et économie circulaire – RAGT Énergie : Poursuivre le développement et l'optimisation de solutions de valorisation de la biomasse, en renforçant les cycles circulaires et l'efficacité des ressources pour réduire l'impact environnemental.

- Maîtrise des déchets dangereux : Maintenir une faible part de déchets dangereux et un taux de valorisation proche de 100 % sur l'ensemble des sites du Groupe.



LA PAROLE À |

Matthieu CAMPARGUE
Directeur RAGT Energie

“Chez RAGT Énergie, l'économie circulaire n'est pas une promesse : c'est le cœur même de notre modèle. Notre activité est structurée autour de la valorisation énergétique des coproduits agricoles, récupérés au champ ou dans les industries de première transformation. Par formulation et additivation, ces déchets deviennent des combustibles normalisés, utilisés localement pour produire une énergie décarbonée répondant aux enjeux environnementaux des industriels et réseaux de chaleurs. Basé sur l'économie circulaire, ce modèle concilie réduction de l'empreinte environnementale et création de valeur territoriale.”

1.4

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité constitue le socle vivant de notre planète et la base de la productivité agricole, qu'elle soit raisonnée, durable, biologique, régénérative ou conventionnelle. Le monde agricole porte une responsabilité majeure dans la préservation des sols et la création de conditions favorables à la vie. Les enjeux sont nombreux et interdépendants, portés par les directions métiers : fertilité des sols, nutrition des plantes, pollinisation, protection naturelle des cultures, séquestration du carbone, régulation de l'eau ou encore lutte contre l'érosion. Préserver la biodiversité, c'est préserver les équilibres essentiels à la durabilité de l'agriculture.

INDICATEURS / OBJECTIFS

Engagements	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels	Objectifs
Innover et promouvoir des solutions d'économies de produits phytosanitaires	2022 : 30,8 % 2023 : 38,9 % 2024 : 65,9 %	Part (en %) du nombre de CEPP obtenus par rapport à l'objectif du législateur*	RAGT Plateau Central en qualité de distributeur et RAGT Semences en qualité d'obtenteur et dépositaire de fiches actions CEPP	Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024	24/25 : Progression du taux d'atteinte du nombre de CEPP à collecter Atteint 25/26 : Accélérer la dynamique pour tendre à 100% de l'objectif du législateur
Promouvoir l'agriculture régénérative	24/25 : 4 030 hectares en agroécologie	Evolution du nombre d'ha "de cultures en agroécologie" (note minimale de 40/100 à l'indice de Régénération = IR) de la SAU totale de l'association de producteurs "Nos grains d'ici" (cf. détail IR en p.29)	RAGT Plateau Central	Exercice 24/25 (campagne 2023 = année agronomique Exercice 2024/2025 = exercice comptable qui suit l'année agronomique 2023)	24/25 : 3 000 Ha Atteint 25/26 : 4 000 Ha

* Objectif CEPP : Le dispositif des Certificats d'Économie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP), instauré par le législateur, vise à réduire l'usage et l'impact des produits phytosanitaires en incitant les distributeurs à promouvoir des pratiques agricoles plus durables. Chaque distributeur doit atteindre un objectif chiffré d'économies de produits phytopharmaceutiques, mesuré en "actions standardisées" validées par le ministère de l'Agriculture.



NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Promouvoir l'agriculture régénérative

- Pour une Agriculture du Vivant [PADV]:
 - Adhésion de RAGT Plateau Central au consortium PADV le 1er juillet 2024 en tant que « membre engagé » pour apporter des réponses opérationnelles, économiques, environnementale et sociétale à la durabilité des systèmes agricoles de notre territoire et anticiper l'évolution du modèle économique de nos activités ;
 - Organisation interne via un CoPil PADV dédié et formation d'un collaborateur au parcours « référent du vivant » ;
 - Contractualisation, valorisation de la démarche PADV et réalisation du calcul d'indice de régénération auprès de 24 exploitations adhérentes au contrat de blé « Nos blés d'ici » de la filière Agri-Ethique.
 - 20 agriculteurs sur les 24 évalués ont un niveau agroécologique correct (Indice de Régénération > 40), leur permettant de valoriser leurs pratiques. *Indice de régénération : note sur 100 portant sur la couverture et le travail du sol, le stockage de carbone, la fertilisation, la stratégie de gestion phytosanitaire, la biodiversité et l'agroforesterie. On parle d'agroécologie à partir d'une note supérieure à 40.*

Innover et promouvoir des solutions d'économies de produits phytosanitaires

- Poursuite des travaux sur l'élaboration de fiches actions CEPP (Certificats d'Economies aux Produits Phytosanitaires) par RAGT Semences:
 - Maïs : Mise en place d'essais spécifiques en conditions extrêmes pour tester l'efficacité de biostimulants contre les ravageurs du maïs (géomyze et taupin), dans une approche innovante en traitement de semences (habituellement utilisée
 - Couverts végétaux : Ajout de nouvelles références variétales sur des fiches CEPP existantes, afin de renforcer l'impact agronomique et environnemental des couverts végétaux dans les systèmes de culture.



FEUILLE DE ROUTE

Dans le cadre de notre engagement à accompagner la transition vers des systèmes agricoles plus durables, plusieurs actions seront déployées à court et moyen terme :

- Agriculture régénérative : Proposer des leviers agronomiques aux exploitations pilotes pour améliorer la résilience de leur système et proposer des innovations techniques chez les agriculteurs ; Contractualiser et valoriser la démarche PADV (contrats de progrès agroécologiques) avec de nouveaux agriculteurs membres de l'association « Nos blés d'ici » ; Valoriser cet engagement dans les filières aval.
- Structuration de nouvelles filières agroécologiques : À moyen/long terme, construire des partenariats avec les transformateurs de l'aval pour structurer des filières répondant aux enjeux de durabilité.

LA PAROLE À

Serge MONCET
Directeur pôle végétal RAGT Plateau Central



RAGT Plateau Central est un acteur engagé de la transition agroécologique sur son territoire d'origine. En 2024, nous avons rejoint le mouvement « Pour une agriculture du vivant », affirmant ainsi notre volonté de participer activement à la régénération des sols. L'Indice de Régénération (IR), créé par PADV, est une véritable boussole : il offre à l'ensemble des acteurs un référentiel partagé pour initier, suivre et valoriser l'évolution des pratiques agricoles. Aux côtés des agriculteurs qui s'engagent dans cette transition, nous mettons en œuvre des solutions adaptées pour construire des systèmes plus durables, respectueux des sols et de la biodiversité.



2 | SOCIAL, QUALITÉ DE VIE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL



SANTÉ, SÉCURITÉ
ET QVCT

P. 33 À 36



INCLUSION, ÉGALITÉ,
DIVERSITÉ

P. 37 À 40



ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
ET FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS

P. 41 À 44



2.1 | SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

En 2024-2025, la santé et la sécurité au travail s'affirment comme un axe stratégique majeur pour le Groupe RAGT. Consciente des enjeux humains, organisationnels et économiques, la direction a mobilisé l'ensemble des lignes managériales pour confirmer la sécurité comme un pilier de la culture d'entreprise. Cet engagement se traduit par une intégration renforcée des enjeux de sécurité dans les pratiques managériales, avec pour objectif de prévenir les risques, protéger les collaborateurs et améliorer durablement les conditions de travail. Il s'inscrit dans une logique de responsabilité partagée, où chaque manager devient acteur de la performance sociale et opérationnelle, animée par les référents santé et sécurité du Groupe RAGT.

INDICATEURS / OBJECTIFS

Engagements	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels	Objectifs
	23/24: - TF2 Groupe RAGT : 21,64 - TF2 RAGT France : 23,48 (i) exclusion Promash à partir de 23/24	Taux de fréquence 2 (TF2) = « nombre d'accidents du travail déclarés avec et sans arrêt pendant 1 an (exclusion des accidents du trajet) » × 1 000 000 / « nombre d'heures travaillées pendant 1 an »	Groupe RAGT*	Exercice 23-24 Exercice 24-25	24/25: - Publier un TF2 Groupe Atteint - TF2 RAGT France : 25 Non atteint
	24/25: - TF2 Groupe RAGT : 20,44 - TF2 RAGT France : 26,03	Performances historiques RAGT France : 21/22 : 28,1 22/23 : 29,9			25/26: - TF2 Groupe RAGT : 24 - TF2 RAGT France : 23
Améliorer la santé, la sécurité et qualité de vie et des conditions de travail	23/24: - TG Groupe RAGT : 0,64 - TG RAGT France : 0,86 (i) exclusion Promash à partir de 23/24	Taux de gravité (TG) = « nombre de jours d'arrêt (en rapport avec un accident du travail - exclusion des accidents du trajet) pendant 1 an » × 1 000 / « nombre d'heures travaillées pendant 1 an »	Groupe RAGT*	Exercice 23-24	24/25 : Définir une trajectoire 25/26 : Objectif lié à l'objectif du TF2 ci-dessus
	24/25: - TG Groupe RAGT : 0,82 - TG RAGT France : 1,06	Performances historiques RAGT France : 22/23 : 0,67			
	2022 : 0,16 2023 : 0,17 2024 : 0,16	Taux de fréquence sinistres = nombre de sinistres déclarés à l'assureur / nombre total de véhicules, camions et engins assurés	RAGT France**	Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024	24/25 : Entre 0,13 et 0,15 Atteint 25/26 : 0,15

*Groupe RAGT : Périmètre complet de consolidation du Groupe (hors Groupe Deleplanque)

** RAGT France : RAGT SA / RAGT Semences / RAGT 2n / Les Gazons de France / RAGT Plateau Central / Prodial / Terrya / RAGT Energie

NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Améliorer la santé, la sécurité et la qualité de vie et des conditions de travail

- Programme « Management de la santé et de la sécurité » :
 - Continuité du Reporting santé et sécurité mensuel couvrant le périmètre du Groupe RAGT (filiales internationales + France)
 - Accompagnement externe pour poursuivre notre démarche « culture sécurité » en impliquant la mobilisation des managers via les Visites Sécurité Terrain (cf. zoom)
- Programme « Prévention et pilotage des risques » :
 - Mise à jour annuelle du Document Unique
 - Remplacement du « Flash Risque » par le « Flash Événement », outil de sensibilisation diffusé par mail aux managers du Groupe, visant à partager des retours d'expérience illustrés sur les accidents et presqu'accidents pour renforcer la culture sécurité.
 - Prévention des RPS (Risques Psycho-Sociaux) : poursuite du service d'écoute, de conseil et de soutien psychologique (gratuit, immédiat, confidentiel et illimité).
- Programme « Conformité réglementaire » :
 - RAGT Plateau Central a engagé des rénovations sur les sites Prodial d'Albi et Rignac pour améliorer les conditions de travail, renforcer la cohésion des équipes et optimiser les fonctionnements internes et externes.
 - RAGT Semences (opération et qualité) / RAGT 2n :
 - > Poursuite de la réalisation des diagnostics sécurité au sein du Groupe (RAGT 2n a effectué un diagnostic croisé au magasin RAGT Jardin et Maison d'Albi en octobre 2024)
 - > Poursuite des travaux de sécurisation anti-incendie de l'usine des Molinières par sprinklage



Collègues RAGT Saaten

ZOOM |

Visites de Sécurité Terrain

En avril 2025, le Groupe RAGT a déployé en France une nouvelle démarche sécurité : les Visites Sécurité Terrain (VST).

Ces visites consistent à aller directement sur le terrain, aux côtés des équipes, pour observer les conditions réelles de travail, valoriser les comportements exemplaires, identifier les situations à risques et définir ensemble les actions immédiates à mettre en œuvre sans attendre. C'est une démarche de proximité, d'écoute et de co-construction, qui permet de renforcer la sécurité au quotidien.

Pour garantir l'efficacité de cette initiative, un périmètre pilote a été défini. Sur ce périmètre, les membres du Directoire ainsi que la ligne managériale ont suivi une formation complète à la démarche ETSCAF (cabinet

spécialisé dans la culture sécurité en entreprise).

Données chiffrées (RAGT France):

- + de 100 managers formés lors de 14 sessions de formation

- 118 VST réalisées [au 15/09/2025]

L'ambition de RAGT est claire : intégrer la sécurité dans les pratiques quotidiennes, renforcer la responsabilisation individuelle et collective, et créer un environnement de travail plus sûr et plus performant. Cette démarche marque une nouvelle étape dans l'engagement du Groupe pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs, en plaçant le management au cœur de la prévention.



FEUILLE DE ROUTE

- RAGT s'apprête à formaliser une nouvelle politique Santé Sécurité pour la période 2026-2030, en cohérence avec ses engagements en matière de prévention et de qualité de vie au travail. Cette politique sera accompagnée d'une feuille de route structurée autour de trois axes fondamentaux :

- Accidentologie : identifier nos actions de prévention en fonction de la gravité réelle et potentielle des accidents / presqu'accident.
- Risques : partager une vision commune de nos risques majeurs.
- Culture : impliquer activement le management et les acteurs de terrain.

- Cette nouvelle dynamique vise à mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour d'un objectif commun : agir avec impact pour un environnement de travail plus sûr et plus responsable.

Focus Culture : Les VST pour agir avec impact

- Les Visites Sécurité Terrain (VST) sont un outil clé pour renforcer la culture sécurité. Elles reposent sur trois leviers : observation sur le terrain des situations de travail, dialogue ouvert avec les collaborateurs et actions immédiates pour corriger les situations à risque. Ces visites contribuent à instaurer un climat de confiance et à faire de la sécurité un enjeu partagé à tous les niveaux de l'organisation.

- Engagement collaboratif : Encourager, sur chaque nouvel exercice, l'initiative interne avec l'ouverture à la création de nouveaux clubs corpo, sur proposition des collaborateurs, pour renforcer le lien social et la cohésion d'équipe.

LA PAROLE À

Laurent GUERREIRO
Président du Directoire



La santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales de RAGT, portées par l'ensemble de nos équipes. Notre politique, structurée autour d'un plan pluriannuel, vise à prévenir les risques, améliorer les conditions de travail et ancrer une culture de la sécurité à tous les niveaux. Cette dynamique collective, soutenue par les comités SSE, les managers, les référents locaux et les représentants du personnel, se renforce avec le lancement des Visites de Sécurité Terrain dès avril 2025. Ensemble, nous avançons vers un environnement de travail plus sûr et plus performant. Comme nous avons coutume de dire chez RAGT : la sécurité est l'affaire de tous, un objectif personnel pour chacun.



2.2 | INCLUSION, ÉGALITÉ, DIVERSITÉ

En 2024-2025, RAGT réaffirme son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion. RAGT recrute sur la base des compétences et du savoir-faire, considérant les différences individuelles comme des moteurs d'innovation et de performance collective. La politique inclusive, portée par le pôle RH, permet de lutter contre toute forme de discrimination et de développer le sentiment d'appartenance et la cohésion ; c'est aussi un engagement sociétal de RAGT. L'égalité professionnelle contribue quant à elle à la motivation de nos collaborateurs et ainsi à accroître leur productivité. Autant de clés de réussite, pour l'attractivité et la rétention des talents.

INDICATEURS / OBJECTIFS

Engagements	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels	Objectifs
Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	2023 : 3,6 % 2024 : 3,8 %	Taux d'emploi de travailleurs handicapés	Sociétés de RAGT France soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (comptabilisant plus de 20 collaborateurs)	Année civile 2023 Année civile 2024	24/25 : 6% Non atteint 25/26 : 6% (seuil fixé par la réglementation)
Agir pour l'égalité professionnelle	2022 : 87/100 2023 : 87/100 2024 : 88/100	Score à l'index Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	UES RAGT***	Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024	24/25 : 85 Atteint 25/26 : > 85/100 (75/100 seuil fixé par la réglementation)

***UES RAGT (depuis le 1er janvier 2024) : RAGT SA / RAGT Semences / RAGT 2n / RAGT Plateau Central / Prodial / RAGT Energie / Terrya / Promash / Les Gazon de France

L'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'UES RAGT est publié chaque année sur notre site internet [ragt.fr](#) rubrique « nos engagements ». Le score est la somme des résultats obtenus aux indicateurs suivants :

- Indicateur d'écart de rémunération
- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles
- Indicateur d'écart de taux de promotions
- Indicateur de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité ou d'adoption
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés correspond au taux d'emploi moyen des sociétés de RAGT France soumises à l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH).

NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (TH)

- Au cours de l'exercice 2024-2025, 16 nouveaux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) ont été comptabilisés au sein de RAGT.
- RAGT a mis en place une demi-journée d'absence accordée aux collaborateurs concernés pour le renouvellement de leur Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), afin de faciliter leurs démarches administratives dans les meilleures conditions.
- En octobre 2024, RAGT a organisé un Petit Déjeuner Emploi Handicap qui a réuni plus de 70 personnes. Ce moment d'échange a permis de sensibiliser ces participants externes aux enjeux du handicap en milieu professionnel, de partager des témoignages et des bonnes pratiques, et de renforcer la dynamique collective autour de l'emploi inclusif.
- À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi

des Personnes Handicapées (SEEPH) 2024, RAGT s'est mobilisée à travers plusieurs initiatives fortes. Le 19 novembre, l'équipe Recrutement a participé au forum « Emploi - Handicap » à Rodez, avec des actions de job dating et des animations de sensibilisation telles que des quiz. Le 21 novembre, 27 duos ont été constitués dans le cadre du dispositif national DUODAY, favorisant la rencontre entre collaborateurs et personnes en situation de handicap. (Voir l'article LinkedIn pour plus d'informations.)

- RAGT poursuit son engagement avec OPTEO, fondation œuvrant pour l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap, notamment par le biais de ses ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) :

- Partenariat avec les ESAT : signature de conventions avec l'Atelier du Rouergue pour l'entretien des espaces verts du site de Bourran et d'un autre ESAT pour le nettoyage des tenues de travail du site RAGT Semences d'Estillac.
- Détachement de collaborateurs : signature d'un contrat de détachement avec l'ESAT Ceignac pour 2024/2025.



NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination

- RAGT est membre de FACE Aveyron Tarn, une association affiliée à la Fondation nationale FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion). Ce club d'entreprises socialement engagées agit concrètement pour l'inclusion des publics vulnérables à travers des actions telles que l'accès à l'emploi, l'orientation professionnelle des jeunes et l'inclusion numérique.
- En complément, RAGT est impliquée dans le club départemental "Les entreprises s'engagent", qui réunit entreprises, services de l'État et société civile autour de projets d'inclusion, de transition écologique et d'emploi. [cf. rapports RSE 22-23 et 23-24].
- RAGT a participé en novembre 2024 à l'événement « Du Stade vers l'Emploi » organisé à Rodez. Ce dispositif innovant, porté par France Travail, permet aux recruteurs et demandeurs d'emploi de se rencontrer dans un cadre sportif, favorisant les échanges informels et la valorisation des savoir-être avant les entretiens de job dating.

Agir pour l'égalité professionnelle

- Avenant accord égalité professionnelle et QVCT : le 22 janvier 2025, la Direction de RAGT et l'organisation syndicale ont signé un avenant à l'accord au sein de l'UES. Cet accord, fruit d'un dialogue social constructif,

fixe des objectifs concrets et des actions ciblées pour favoriser l'équité, le bien-être et l'inclusion dans l'environnement professionnel.

- Sur le volet égalité professionnelle, RAGT s'engage à garantir une équité de traitement en matière de recrutement, de rémunération, d'évolution de carrière et d'accès à la formation. Des indicateurs sont suivis régulièrement, notamment via l'index égalité femmes-hommes, afin d'assurer la transparence et l'amélioration continue. Des actions de sensibilisation sont également menées pour lutter contre les stéréotypes de genre et promouvoir une culture inclusive.
- Concernant la qualité de vie au travail, l'accord prévoit des mesures concrètes telles que l'aménagement des horaires, le développement du télétravail, la prévention des risques psychosociaux, et le renforcement du dialogue entre les collaborateurs et les managers. L'objectif est de créer un cadre de travail respectueux des besoins individuels, propice à l'épanouissement professionnel et personnel.
- L'accord intègre également des dispositions spécifiques pour les salariés en situation de handicap, comme l'octroi d'une demi-journée d'absence pour le renouvellement de la RQTH, et la participation active à des événements inclusifs tels que le DUODAY ou le forum « Du Stade vers l'Emploi ». [cf. engagements mentionnés plus haut].



FEUILLE DE ROUTE

Dans une logique d'amélioration continue et de responsabilité sociale, RAGT s'engage à renforcer les conditions de travail, la prévention des risques et la qualité de vie au sein de ses sites. Les actions suivantes seront déployées à court et moyen terme :

- Favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés : Poursuivre nos actions en faveur de l'inclusion en renforçant le recrutement de bénéficiaires BOETH, en développant des partenariats avec des acteurs spécialisés comme Cap Emploi ou OPTEO, et en structurant un accompagnement individualisé pour les collaborateurs concernés. Sensibilisation en interne au travers d'actions de sensibilisation à reconduire telles que le DUODAY ou de nouveaux événements internes à penser.
- Lutter contre les discriminations et favoriser un environnement inclusif : Renforcer la formation des managers à la diversité et à l'inclusion, poursuivre le dispositif d'alerte interne accessible à tous, poursuivre notre engagement dans les réseaux territoriaux tels

que FACE Aveyron/Tarn et « Les entreprises s'engagent ». Renforcer la valorisation de nos actions inclusives dans nos communications internes et externes.

- Agir pour l'égalité professionnelle : Continuer à suivre l'index égalité femmes-hommes et à mettre en œuvre des plans d'action ciblés en cas d'écart. Favoriser la mixité dans les métiers techniques et agricoles via des partenariats avec les établissements scolaires et des campagnes de sensibilisation.

LA PAROLE À

Aurélie MASSY GENESTIE
Responsable RH



“ L'inclusion, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations sont des axes majeurs de la politique RSE de RAGT. Portés par un engagement collectif, ils se traduisent par des actions concrètes en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, de la diversité et de la qualité de vie au travail. L'exercice 2024-2025 a été marqué par une dynamique forte en matière de responsabilité sociétale. La signature d'accords structurants, notre implication dans les réseaux territoriaux et la mobilisation de nos équipes illustrent une volonté forte : faire de RAGT une entreprise responsable, inclusive et durable. **”**

ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS

Le développement des compétences de nos 2 000 collaborateurs est au cœur des priorités de la Direction des Ressources Humaines. Être attractif, c'est savoir capter les profils clés pour répondre aux besoins des Métiers. Former, c'est accompagner la croissance, l'innovation et la transformation du Groupe. Fidéliser, c'est sécuriser les talents, stabiliser les organisations et valoriser l'investissement humain sur le long terme. Pour les collaborateurs, c'est aussi garantir leur employabilité dans un environnement en constante évolution.

INDICATEURS / OBJECTIFS

Engagements	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels	Objectifs
/	22/23 : 85,8% 23/24 : 87,7% 24/25 : 88,4%	Part (en %) de l'effectif équivalent temps plein moyen annuel du Groupe RAGT en CDI	Groupe RAGT*	Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25	24/25 : 85% Atteint 25/26 : Intégration des collaborateurs du Groupe Deleplanque (450)
Développer les compétences métier de nos collaborateurs	2022 : 3,3% 2023 : 3,8% 2024 : 3,5%	Part (en %) de la masse salariale allouée à la formation	UES RAGT***	Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024	24/25 : Maintien de la part Atteint 25/26 : Maintien de la part
	2023 : 14 heures pour les femmes et 17,3 heures pour les hommes 2024 : 12,8 heures pour les femmes et 14 heures pour les hommes	Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par sexe	UES RAGT***	Année civile 2023 Année civile 2024	24/25 : nouvel indicateur 25/26 : Mise en œuvre de l'accord Temps de travail
Accueillir toujours plus d'alternants	22/23 : 29,75 (dont 0,5 Masterclass RAGT 2n) 23/24 : 32,50 (dont 2,5 Masterclass RAGT 2n) 24/25 : 36,75 (dont 3,75 Masterclass RAGT 2n)	Effectif moyen d'alternants durant l'exercice	RAGT France**	Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25	24/25 : Maintien du nombre Atteint 25/26 : 30
Permettre l'accès à la mobilité professionnelle	22/23 : 5,5% 23/24 : 5,6% 24/25 : 4,2%	Part (en %) du nombre de mobilités internes* survenues en cours d'exercice, sur nombre de contrats CDI en début d'exercice	RAGT France**	Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25	24/25 : > 6% Non atteint 25/26 : Intégration des collaborateurs du Groupe Deleplanque

*Notre définition de la mobilité interne : tout changement de poste ou évolution de fonction au sein de l'entreprise ou du Groupe. La mobilité peut être verticale (promotion = évolution vers un poste comportant des responsabilités plus importantes) ou horizontale (passage d'un poste à un autre en conservant le même niveau et statut). Lorsque le lieu de travail change, la mobilité interne est qualifiée de mobilité géographique.]

*Groupe RAGT : Périmètre complet de consolidation du Groupe (hors Groupe Deleplanque)

** RAGT France : RAGT SA / RAGT Semences / RAGT 2n / Les Gazons de France / RAGT Plateau Central / Prodial / Terrya / RAGT Energie

***UES RAGT (depuis le 1er janvier 2024) : RAGT SA / RAGT Semences / RAGT 2n / RAGT Plateau Central / Prodial / RAGT Energie / Terrya / Promash / Les Gazons de France

NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Devenir plus attractif

– Signature d'un nouvel accord temps de travail sur le périmètre France : Dans le cadre de notre agenda social 2023-2026, et plus de 25 ans après la signature du premier accord structurant le temps de travail, un nouvel accord a été conclu entre la Direction et l'organisation syndicale représentative FGTA-FO.

- Cet accord est entré en vigueur le 1er janvier 2025 et clarifie les régimes applicables pour prendre en compte le meilleur équilibre entre réglementation, besoins de nos activités et situation existante aujourd'hui au sein des équipes.

- Cet accord encadre les grands types d'organisation du temps de travail (annualisation, attribution de JRTT, forfait annuel en jours, heures supplémentaires, travail posté, temps partiel...) tout comme le sont les temps dits « périphériques » (temps de pause, douche, habillage, déplacement...).

- Une période transitoire est prévue jusqu'au 31 décembre 2025 pour permettre une appropriation progressive de ces nouvelles dispositions.

- Ce déploiement progressif s'appuie sur plusieurs leviers : la formation de managers France, des webinaires mensuels (We b'rencontre RH), des supports de communication pédagogiques, et des interventions sur site prévues au second semestre.

- Actions en faveur de l'emploi local et de l'ancre territorial (en termes de lieux d'implantation de nos activités) : Participation à plus d'une vingtaine de salons emploi et interventions dans des écoles pour faire la promotion de nos métiers.

- Changement du logiciel ATS (logiciel de recrutement) et du nouveau site carrière : mise en ligne début 2025 de ces deux outils RH majeurs afin de renforcer notre visibilité et notre attractivité en tant qu'employeur. Ce portail optimisé et ergonomique permet de diffuser les offres, de gérer les candidatures de manière automatisée et collaborative, et de faciliter le suivi des processus de recrutement. Il s'étendra progressivement aux filiales internationales, prenant en compte les langues et la dimension globale du

groupe, tout en valorisant les engagements RSE et la culture d'entreprise. <https://jobs.ragt.com/fr>

- Structuration de notre page LinkedIn RAGT Group et mise en place un comité rédactionnel digital, contribuant à une communication plus cohérente et engageante. Ces actions ont permis une belle progression du nombre d'abonnés en 2024-2025 (+20% en un an).

- Suivi des conventions de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires entre RAGT SA (et ses filiales) et le SDIS du Tarn (Service Départemental d'Incendie et de Secours), sur le même schéma que la convention signée en 2016 avec le SDIS de l'Aveyron.

Développer les compétences métier de nos collaborateurs

- Mise en place d'un plan pluriannuel de développement des compétences afin de renforcer les savoir-faire et la gestion proactive des talents :

- Recueil des besoins de formation via notre SIRH lancé en 2024 pour les années 2025 et 2026, sur un périmètre pilote regroupant RAGT SA et RAGT Semences (environ 100 collaborateurs).

- Extension progressive à un périmètre plus large, couvrant plus de 400 collaborateurs équipés d'un ordinateur.

- Trois possibilités d'expression des besoins :
 - > Formations « poussées » par le CODIR
 - > Projets collectifs définis par les managers
 - > Demandes individuelles sur le catalogue en ligne (incluant la possibilité de créer de nouvelles formations)

- Mise en place deux formats complémentaires de formation destinés aux managers concernés par la gestion des plannings et des astreintes :

- Une formation de 4 heures ciblant les aspects pratiques de la gestion des plannings.

- Une formation d'une journée, alternant théorie et exercices pratiques en groupe.

- Entre mai et octobre 2024, 18 sessions ont été organisées en partenariat avec CEGOS, rassemblant

NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

environ une dizaine de participants par session.

- L'objectif est de former près de 180 managers d'ici fin octobre 2025 : 100 sur le format demi-journée et 80 sur le format d'une journée.

• 10 sessions sur un format demi-journées du 26 mai au 2 octobre 2025 : 99 managers formés
 • 9 sessions format 1 jour du 27 mai au premier octobre 2025 : 80 managers formés

- Les sessions pilotes, menées dès la fin mai, ont été suivies de débriefs et ajustements pour optimiser le dispositif et garantir son efficacité.

Ces actions traduisent la volonté du Groupe de renforcer l'anticipation des besoins, d'accompagner les managers dans leurs responsabilités organisationnelles et de favoriser l'appropriation des évolutions internes, tout en développant les compétences clés pour l'avenir.

Accueillir toujours plus d'alternants

- La campagne annuelle « stages & alternances » est désormais un rendez-vous régulier pour les managers, avec un calendrier et un processus dédiés, renforçant l'attractivité de RAGT auprès des jeunes talents tout en valorisant les opportunités de formation et d'intégration au sein du groupe.
- Création sur l'exercice 2024-2025 d'une communauté des alternants animée et pilotée par

cinq alternants des pôles RH, Communication et RSE de RAGT SA, visant à favoriser le partage d'expériences, le soutien mutuel et l'engagement au sein du groupe notamment par la création d'un groupe WhatsApp dédié et des rencontres ponctuelles.

- Mise en place d'actions coordonnées avec "Action Logement" pour faciliter leur accès au logement.
- Masterclass RAGT 2n : Pour la période 2024-2025, signature de 4 nouveaux contrats (2 en juillet 2024 et 2 en janvier 2025). Sur 3 contrats qui on pris fin sur la promotion précédente, 2 CDI ont été signé.

Permettre l'accès à la mobilité professionnelle

- Toute candidature interne à une offre d'emploi donne lieu systématiquement à un entretien, contrairement aux candidatures externes qui peuvent être filtrées après étude du CV et des compétences requises
- Suivi du process RH de gestion des longs arrêts, construit en concertation avec les services de santé au travail, pour prévenir la désinsertion professionnelle.

FEUILLE DE ROUTE

- Accompagner la mise en œuvre du nouvel accord sur le Temps de travail : Suivre la période transitoire jusqu'à fin 2025, avec un déploiement progressif. Prévoir en 2026 une évaluation collective de l'accord avec les partenaires sociaux, afin d'en mesurer les effets et d'envisager les ajustements nécessaires. Mise en place de l'outil GTA pour un suivi automatisé et fiable du temps de travail, intégrant des systèmes d'alerte pour sécuriser les décomptes et favoriser une utilisation pédagogique.
- Mettre en œuvre un process RH de « people review » : Poursuivre notre démarche de gestion responsable des talents en consolidant les procédures de formation, rémunération et carrière via la People Review, afin de renforcer la transparence, l'équité et le développement des compétences pour tous les collaborateurs. Internationalisation de la démarche via le déploiement en 4 langues sur les prochains exercices (FR, EN, ALL, ESP) du logiciel ATS.
- Poursuivre notre agenda social : finaliser notre négociation sur la protection sociale (prévoyance et mutuelle) et engager celle sur l'épargne salariale.
- Intégration des alternants : Organisation d'un premier séminaire d'intégration sur l'exercice 2025-2026 sur le périmètre France.

LA PAROLE À

Océane BILEUX

Employée de sélection RAGT 2n, ancienne élève Masterclass



Rejoindre la Masterclass RAGT 2n a été un tournant dans mon parcours. Cette formation m'a permis de me spécialiser dans la sélection variétale, un domaine passionnant et stratégique pour l'agriculture de demain. Mon alternance a été une véritable immersion : j'ai pu contribuer à des projets concrets, apprendre aux côtés de professionnels engagés, et affiner mes compétences jour après jour. Aujourd'hui embauché en CDI, je mesure pleinement l'impact de cette expérience. C'est la preuve qu'avec la bonne formation et la confiance d'une entreprise, on peut transformer une opportunité en vraie vocation.





3 | AGRICULTURE
DURABLE



TRANSITION DES
MODÈLES AGRICOLES
P. 47 À 50



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET
SÉCURITÉ SANITAIRE
P. 51 À 54

3.1 | TRANSITION DES MODÈLES AGRICOLES

La transition des modèles agricoles s'accélère, impactant l'offre alimentaire (humaine et animale), les pratiques agricoles et les usages énergétiques. Elle répond aux attentes croissantes des consommateurs et aux exigences environnementales, en cohérence avec les objectifs du Green Deal européen. RAGT Semences sélectionne, produit et vend de la semence améliorée dans le monde entier apportant des solutions concrètes aux filières aval (distribution, agro-industrie, consommateurs). En parallèle, RAGT Plateau Central accompagne, fournit et conseille les agriculteurs en Occitanie dans l'évolution de leurs pratiques, notamment en matière de transition agroécologique et d'adaptation des systèmes d'élevage.

INDICATEURS / OBJECTIFS

Engagements	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels	Objectifs
Accompagner la transition agroécologique en Région Occitanie	22/23 : 139 exploitations certifiées (86 audits sur l'exercice / +140% de nouveaux clients)	Evolution du nombre cumulé d'exploitations certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) à l'issue d'un accompagnement RAGT Plateau Central [pour un audit initial ou audit de renouvellement de certification]	RAGT Plateau Central	Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25	24/25 : Maintien du nombre Atteint
	23/24 : 154 exploitations certifiées (53 audits sur l'exercice / +11% de nouveaux clients)				25/26 : Conserver un nombre constant d'exploitations certifiées HVE
	24/25 : 151 exploitations certifiées (72 audits sur l'exercice / -1,95 % de nouveaux clients)				
Apporter des solutions pour relever les défis de demain	23/24 : 10 CAD déposés à la Région 24/25 : 29 CAD cumulés déposés à la Région (+19 nouveaux CAD déposés)	Évolution du nombre cumulé d'exploitations accompagnées par RAGT Plateau Central pour l'obtention d'un CAD (Contrat Agriculture Durable) avec la Région Occitanie	RAGT Plateau Central	Exercice 23/24 Exercice 24/25	24/25 : 30 CAD cumulés déposés Non atteint
					25/26 : 39 CAD cumulées (+10 CAD à déposer)
Apporter des solutions pour relever les défis de demain	22/23 : 2,6 % 23/24 : 3,3 % 24/25 : 4,1 %	Part (en %) des plantes de services sur totalité des semences commercialisées (en CA)	RAGT Semences et ses filiales commerciales (Direction commerciale) RAGT Plateau Central et Terra	Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25	24/25 : 3,4 % Atteint 25/26 : 3,3 %

NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Accompagner la transition agroécologique en Région Occitanie

- Intégration de la démarche PADV et de son calcul d'indice de régénération au sein de la filière végétale « Agri-Ethique » afin de renforcer son système et d'accélérer la transition agroécologique. [Cf. enjeu « Préservation de la biodiversité »].
- Accompagnement et formation des agriculteurs par les experts du service CID (Conseil – Innovation – Développement) de RAGT Plateau Central :
 - Accompagnement à la certification HVE
 - Accompagnement à l'obtention d'un Contrat Agriculture Durable
 - Formation OAD numérique + gestion de l'eau
- Dispositif « CAP JEUNE » de RAGT Plateau Central visant à accompagner les nouveaux installés (Production Animale / Production Végétale : sur 24/25 49 dossiers CAP JEUNE soit une progression significative de 29% par rapport à 23/24).
- Organisation de « Journées thématiques » pour les agriculteurs : deux journées dédiées aux couverts végétaux avec la présence de parties prenantes (Fédération CUMA et l'Agence de l'eau (ADOPTAE).
- GIP Occitanie LIA (Lien, Innovation & Agroécologie) : travail en synergie de RAGT Plateau Central avec ce Groupement d'Intérêt Public régional fondé par l'Etat, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, basé au lycée agricole d'Auzerville, chargé d'accélérer



NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Apporter des solutions pour relever les défis de demain

- Technologies semence : Développement de nouvelles technologies appliquées à la semence, telles que l'alourdissement, l'enrobage voire même l'agglomérat, pour améliorer l'homogénéité de répartition au semis et faciliter l'implantation.
- Avancée significative sur l'exercice 2024-2025 avec l'investissement dans un bol pilote et du matériel de laboratoire, recrutement d'une chimiste spécialisée en formulation et granulation.
- Mise en place de process labo pour évaluer la qualité des semences enrobées ; benchmark des différentes solutions proposées par les fournisseurs ; création et optimisation d'une recette ; étude

économique ; outil de pilotage pour la production.

- Projet d'alourdissement de colza concluant. Essai à suivre en tournesol.
- SYSTERRE : Evaluation de la triple performance des solutions RAGT Semences [projet en cours] : Environnementale : IFT (Indice de Fréquence de Traitement...) / Sociale : charge de travail et répartition dans l'année de l'agriculteur / Economique
- Sowing the future : poursuite des projets lauréats notamment dans la catégorie Innovation et résilience : développement du robot (cf. zoom)
- Partenariat RAGT – JA : projet d'expérimentation de solutions RAGT chez de Jeunes Agriculteurs volontaires (cf. Adaptation au changement climatique)

ZOOM

Le robot Sowing the future

Dans le cadre de sa démarche d'innovation durable, RAGT Semences poursuit le développement du robot « Sowing the Future », lauréat du challenge de l'innovation dans la catégorie résilience. Ce projet, mené en collaboration avec la start-up Agreenculture, vise à automatiser le désherbage ciblé dans les cultures de fétuque élevée, une espèce peu couverte par les solutions phytosanitaires classiques.

Après deux années de conception, une étape clé a été franchie avec la réception du robot dans les locaux de RAGT Semences. Ce dispositif intelligent, capable de détecter les adventices et d'appliquer localement un herbicide, permettra de :

- Réduire la pénibilité des tâches manuelles pour les collaborateurs,
- Améliorer la qualité des lots de semences,



FEUILLE DE ROUTE

Dans le cadre de notre engagement à accompagner la transition vers des systèmes agricoles plus durables et résilients, plusieurs actions seront déployées à court et moyen terme :

- Transition agroécologique : Intégrer l'indice de régénération PADV dans la filière Agri-Ethique ; accompagner les agriculteurs via le service Conseil Innovation Développement de RAGT Plateau Central (HVE, Contrats Agriculture Durable, OAD numériques, gestion de l'eau) ; soutenir les jeunes installés avec le dispositif CAP JEUNE ; organiser des journées techniques sur les couverts végétaux.
- Partenariats territoriaux et innovation : Collaborer avec le GIP Occitanie LIA pour tester des solutions agroécologiques ; poursuivre le projet ADOPTAE sur la fertilité des sols et la gestion de l'eau ; lancer des essais de biocontrôle en Aveyron et Tarn.

LA PAROLE À

Damien ROBERT
Directeur général RAGT Semences



“La transition des modèles agricoles exige de l'engagement, de la méthode et du pragmatisme. Chez RAGT Semences, nous accompagnons cette évolution en plaçant l'innovation agronomique au service d'une agriculture plus durable, plus résiliente et plus performante. Cela implique de repenser nos itinéraires techniques, d'intégrer les contraintes environnementales et de répondre aux attentes sociétales, tout en maintenant des objectifs de productivité et de rentabilité pour les agriculteurs. Notre rôle est d'expérimenter, de tester, de valider des solutions concrètes, avec et pour les agriculteurs : pratiques culturales, outils d'aide à la décision, couverts végétaux, variétés adaptées... Nous avons mis en place en 2025 un projet avec le syndicat Jeunes Agriculteurs visant à tester ensemble nos solutions pour répondre à leurs problématiques. Nous construisons ensemble, pas à pas, des systèmes plus autonomes, moins dépendants des intrants, et mieux adaptés aux défis de l'agriculture**”**

3.2 | SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SÉCURITÉ SANITAIRE

Dans un contexte de changement climatique et de croissance démographique, les acteurs de l'agroalimentaire ont plus que jamais la responsabilité d'innover pour répondre à un défi mondial : nourrir près de 10 milliards de personnes à l'horizon 2050. Cela implique de produire davantage, de manière plus durable, en valorisant des ressources locales et limitées. Au travers de leurs activités respectives, les directions métiers s'engagent en faveur d'une alimentation durable.

INDICATEURS / OBJECTIFS

Engagements	Values	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels	Objectifs
	2022 : 78 % 2023 : 75 % 2024 : 76 %	Part de nos matières premières vrac origine France (cultivées et transformées en France) dans la fabrication de nos aliments	Prodial (Fabrication d'aliments)	Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024	24/25 : > résultat année N-1 Atteint 25/26 : 75 %
S'engager pour l'alimentation durable des animaux d'élevage	2022 : 0,4 % 2023 : 0,35 % 2024 : 0,09 %	Part de nos fabrications d'aliments contenant des produits médicamenteux	Prodial (Fabrication d'aliments)	Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024	24/25 : Arrêt en mai 2025 Atteint
	2023 : 53 % 2024 : 76 %	Part approvisionnements en soja non déforestant sur total des livraisons de soja (graines, tourteaux, huiles et coques)	Prodial (Fabrication d'aliments)	Année civile 2023 Année civile 2024	24/25 : 75% Atteint 25/26 : 100 %



NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

Maintien des certifications et accréditations Qualité

- RAGT Semences : PGRP : Plan de Gestion des Risques Phytosanitaires et
 - PPE : Passeport Phyto Européen
- Métier Plateau Central :
 - Agrément pour la vente de produits de protection des plantes RAGT Plateau Central / Terrya
 - Certifications bio pour la distribution de produits et matières premières ; pour la production
 - Usines de fabrication d'aliments : RCNA (Référentiel de Certification Nutrition Animale) + STNO (Socle Technique « Nourri sans OGM <0.9% ») + STNE (Socle Technique Nutrition équine)
 - Silos de collecte RAGT Plateau Central et société commerciale Terrya : certification CSA-GTP (Charte Sécurité Alimentaire - Good Trading Practice, qui couvre les activités de collecte, stockage, commercialisation et transport de céréales, oléagineux et protéagineux); 2BSvs pour la durabilité des matières (application de la Directive sur les Énergies Renouvelables) ; Maïs Classe A (démarche de traçabilité et d'amélioration continue de la qualité physique et sanitaire du maïs)

S'engager pour l'alimentation durable des animaux d'élevage

- Duralim : reconduction du reporting auprès de Duralim portant sur nos livraisons 2024 en soja réalisé

par le service Achats – Approvisionnements de Prodial.

- Participation aux travaux de la commission RSE du SNIA (Syndicat National des Industriels de la nutrition Animale). Structuration de la démarche RSE autour du référentiel RESPONS 2.0, décliné en huit volets : gouvernance, mise en œuvre, ressources humaines, modes de production, ancrage territorial, résultats environnementaux, résultats sociaux et résultats économiques.
- RAGT New Zealand innove en utilisant l'endophyte RGT18 pour améliorer la performance du ray-grass, essentiel à l'élevage en Nouvelle-Zélande. Ce champignon microscopique protège les cultures contre les ravageurs tout en garantissant une alimentation animale sûre. Ce développement renforce la productivité des prairies.
- Proléal : en début d'année 2024, l'usine Prodial d'Albi a inauguré une nouvelle ligne de fabrication dans le cadre du projet Proléal, permettant la trituration à froid de graines de colza afin de produire localement de l'huile brute destinée à la revente et du tourteau riche en protéines utilisé sur les sites d'Albi et de Rignac pour l'alimentation animale, contribuant ainsi à un circuit court à faible empreinte carbone.

NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS 24-25

S'inscrire dans un plan protéines

- PROTEINOV – Projet ASSOCAPRO : RAGT participe au projet ASSOCAPRO pour renforcer l'autonomie protéique et la souveraineté alimentaire via le développement des légumineuses (pois, féverole, luzerne...).

- Études et diagnostics : état des lieux de la production de protéines en Europe, conseils d'experts sur les pratiques culturales, avec pour objectif la publication d'un livre blanc en janvier 2025 fournissant recommandations et diagnostics pour le développement des cultures légumineuses et leur rayonnement au niveau national et européen.

- Phase expérimentale (2022-2024) : études agroéconomiques des associations céréales-protéagineux sur 1ha, semis d'automne, analyses de rentabilité et suivi des associations céréales à paille/protéagineux. L'objectif est également d'évaluer la réduction potentielle de phytosanitaires et d'azote utilisée par les agriculteurs.

- PROTEINOV – Projet OAD : RAGT met en place un Outil d'Aide à la Décision (OAD) pour optimiser les pratiques agricoles et améliorer la qualité protéique des fourragères.

- Optimisation agricole : mise à jour et déploiement de l'OAD sur le site RAGT.

- Réduction des importations de tourteaux : diminuer la dépendance aux tourteaux importés, souvent

issus d'OGM.

- Qualité protéique des fourragères : études sur le rendement et la qualité des trèfles annuels, y compris des variétés hors portefeuille RAGT, avec analyse statistique des performances pour guider les pratiques culturales.

Structurer des filières durables tout au long de notre chaîne de valeurs

- Développer des démarches filières sur le territoire Central (colza, blé meunier, blé dur, soja) pour en faire le fer de lance de l'activité Métier du grain de RAGT Plateau

- Filière blé tendre responsable (Moulins Soufflet) : engagement d'une nouvelle démarche NF V30 001 pour amener de la traçabilité, stockage sans insecticides (1300 T en récolte sur 2023-2024, 2100 tonnes sur 2024-2025)

- Filière soja : alimentation humaine pour Olga (desserts Soja Sun) (69,92 tonnes sur 2024-2025).

- Filière blé dur qualité supérieure - production 100% française (Carrefour / Alpina Savoie)

- Filière blé tendre « Nos blés d'ici » labellisée « Agriéthique » (Moulin Calvet / Moulin Maury) – Cf. zoom rapport RSE 22-23.



FEUILLE DE ROUTE

Dans un contexte de transition agroécologique et de renforcement des exigences réglementaires, RAGT réaffirme son engagement à garantir la qualité, la traçabilité et la durabilité de ses filières. Plusieurs actions structurantes seront mises en œuvre à court et moyen terme :

- Maintien des certifications qualité : Assurer le renouvellement et le respect des normes et accréditations en vigueur pour garantir la sécurité des produits et la confiance des partenaires.

- Engagement DURALIM 2024 : Signature de la charte et participation aux groupes de travail sur les enjeux clés : lutte contre la déforestation (soja), décarbonation des filières, souveraineté protéique et développement de solutions locales.

- Démarche « Protéinov » : Suivi des expérimentations et de l'OAD sur les prochains exercices, avec production de recommandations concrètes pour améliorer l'autonomie protéique, la qualité des fourragères et

l'impact environnemental.

- Structuration de filières agroécologiques : Mise en œuvre d'une convention agroécologique avec Nutrition & Santé ; intégration de l'Indice de Régénération (IR) pour financer la transition agroécologique sur le blé tendre et valoriser les pratiques durables dans les filières aval.

LA PAROLE À

Nicolas LECAT
Directeur général RAGT Plateau Central



CITATION

Chez RAGT Plateau Central, nous construisons une alimentation durable du champ à l'assiette. Nous accompagnons les éleveurs vers l'autonomie fourragère et protéique grâce à un sourcing amélioré des matières premières dans nos usines, privilégiant des ressources locales, tracées et certifiées. Nous soutenons et accompagnons les producteurs de grandes cultures dans des pratiques agroécologiques, valorisées par des contrats durables avec des transformateurs régionaux tenant compte de démarches engagées et durables. Notre engagement repose sur la proximité terrain fondée sur l'écoute, l'expertise technique, la co-construction de solutions, au service de la sécurité alimentaire et sanitaire.

Le périmètre de base correspond au périmètre complet de consolidation du Groupe (hors Groupe Deleplanque). Le périmètre des indicateurs varie au cas par cas et est indiqué.

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS EXERCICE 2024-2025

Enjeu	Engagements	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels
Atténuation du changement climatique	Réduire l'empreinte carbone de nos activités	23/24 : 7,7 ktCO2e	Emissions de GES scopes 1 et 2	100% des activités du Métier de Plateau Central, de RAGT SA, de RAGT Energie, et des activités françaises du Métier Semences (sachant que 70% de la production de semences est réalisée en France)	Exercice 23/24
			23/24 : 212 ktCO2e	Emissions de GES scope 3 (i) nouvel indicateur	
		22/23 : 655 kWh / tonne de semences			
		65,5 kWh / tonne d'aliments			
		23/24 : 696 kWh / tonne de semences	Consommation annuelle en énergie (électricité + gaz) (en kWh) des sites industriels représentatifs RAGT France par tonne fabriquée (de semences et aliments pour les animaux)	Sites industriels RAGT France Pérимètre représentant en moyenne 75% de la consommation annuelle des sites France du Groupe	Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25
	Contribuer à la décarbonation de l'agriculture et de la planète	24/25 : 696 kWh / tonne de semences			
		60 kWh / tonne d'aliments			
		18/19 : 509 T			
		19/20 : 564 T			
		20/21 : 253 T	Tonnes d'agropellets Calys vendus	RAGT Energie	Exercice 18/19 Exercice 19/20 Exercice 20/21 Exercice 21/22 Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25
Adaptation au changement climatique	Proposer des variétés adaptées aux enjeux environnementaux	18/19 : 18 %	Part (en %) du chiffre d'affaires de RAGT Semences investi dans la recherche (RAGT 2n)	RAGT Semences et RAGT 2n	Exercice 18/19
		19/20 : 17,4 %			Exercice 19/20
		20/21 : 17,2 %			Exercice 20/21
		21/22 : 15,6 %			Exercice 21/22
		22/23 : 15,8 %			Exercice 22/23
	Accroître la part de variétés de maïs tolérantes à la sécheresse	23/24 : 18,7 %			Exercice 23/24
		24/25 : 18,9 %			Exercice 24/25
Gestion des déchets et économie circulaire	Maintenir une faible part de déchets dangereux et accroître le taux de valorisation	19/20 : 36 %	Part de variétés de maïs qualifiées tolérantes à la sécheresse produites et commercialisées par RAGT Semences et ses filiales commerciales sur portefeuille variétal maïs	RAGT Semences [Département valorisation]	Exercice 19/20
		20/21 : 37 %			Exercice 20/21
		21/22 : 44 %			Exercice 21/22
		22/23 : 42,5 %			Exercice 22/23
		23/24 : 42 %			Exercice 23/24
		24/25 : 48 %			Exercice 24/25
	Réduire nos déchets et accroître leur valorisation, maintenir une faible part de déchets dangereux	2019 : 3 %	Part (en %) de déchets dangereux produits sur l'année civile	RAGT France **	Année civile 2019
		2020 : 5 %			Année civile 2020

Enjeu	Engagements	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels
Préservation de la biodiversité	Innover et promouvoir des solutions d'économies de produits phytosanitaires	2017 : 8,3 % 2018 : 9,2 % 2019 : 11,7 % 2020 : 20,3 % 2021 : 22,3 % 2022 : 30,8 % 2023 : 38,9 % 2024 : 65,9 %	Part (en %) du nombre de CEPP obtenus par rapport à l'objectif du législateur	RAGT Plateau Central en qualité de distributeur et RAGT Semences en qualité d'obtenteur et dépositaire de fiches actions CEPP	Année civile 2017 Année civile 2018 Année civile 2019 Année civile 2020 Année civile 2021 Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024
		Promouvoir l'agriculture régénératrice	24/25 : 4 030 hectares en agroécologie	Evolution du nombre d'ha "de cultures en agroécologie" (note minimale de 40/100 à l'IR) de la SAU totale de l'association de producteurs "Nos grains d'ici"	RAGT Plateau Central Exercice 24-25 (campagne réalisée en 2023)
Santé, sécurité et QVCT	Améliorer la santé, la sécurité et qualité de vie et des conditions de travail	23/24 : - TF2 Groupe RAGT : 21,64 - TF2 RAGT France : 23,48 (i) exclusion Promash à partir de 23/24 24/25 : - TF2 Groupe RAGT : 20,44 - TF2 RAGT France : 26,03 Performances historiques RAGT France : 19/20 : 24,4 20/21 : 17,1 21/22 : 28,1 22/23 : 29,9 23/24 : 24,37	Taux de fréquence 2 (TF2) = « nombre d'accidents du travail déclarés avec et sans arrêt pendant 1 an (exclusion des accidents du trajet) » × 1 000 000 / « nombre d'heures travaillées pendant 1 an »	Groupe RAGT*	Exercice 23-24 Exercice 24-25
		23/24 : - TG Groupe RAGT : 0,64 - TG RAGT France : 0,86 (i) exclusion Promash à partir de 23/24 24/25 : - TG Groupe RAGT : 0,82 - TG RAGT France : 1,06	Taux de gravité (TG) = « nombre de jours d'arrêt (en rapport avec un accident du travail - exclusion des accidents du trajet) pendant 1 an » * 1 000 / « nombre d'heures travaillées pendant 1 an »	Groupe RAGT*	Exercice 23-24 Exercice 24-25
		Performances historiques RAGT France : 22/23 : 0,67 24/25 : 0,86	Taux de gravité (TG) = « nombre de jours d'arrêt (en rapport avec un accident du travail - exclusion des accidents du trajet) pendant 1 an » * 1 000 / « nombre d'heures travaillées pendant 1 an »	RAGT France**	Année civile 2020 Année civile 2021 Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024
		2020 : 0,19 2021 : 0,18 2022 : 0,16 2023 : 0,17 2024 : 0,16	Taux de fréquence sinistres = nombre de sinistres déclarés à l'assureur / nombre total de véhicules, camions et engins assurés	RAGT France**	Année civile 2020 Année civile 2021 Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024
		Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	2023 : 3,6 % 2024 : 3,8 %	Taux d'emploi de travailleurs handicapés	Sociétés de RAGT France soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (comptabilisant plus de 20 collaborateurs)
		Agir pour l'égalité professionnelle	2019 : 61/100 2020 : 76/100 2021 : 85/100 2022 : 87/100 2023 : 87/100 2024 : 88/100	Score à l'index Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	UES RAGT***
		/	22/23 : 85,8 % 23/24 : 87,7 % 24/25 : 88,4 %	Part (en %) de l'effectif équivalent temps plein moyen annuel du Groupe RAGT en CDI	Groupe RAGT* Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25
		Attractivité, développement des compétences et fidélisation des collaborateurs	2018 : 2,7 % 2019 : 2,8 % 2020 : 3,0 % 2021 : 3,4 % 2022 : 3,3 % 2023 : 3,8 % 2024 : 3,5 %	Part (en %) de la masse salariale allouée à la formation	UES RAGT*** Année civile 2018 Année civile 2019 Année civile 2020 Année civile 2021 Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS EXERCICE 2024-2025

Enjeu	Engagements	Valeurs	Nom de l'indicateur	Périmètres d'activités	Périmètres temporels
	Développer les compétences métier de nos collaborateurs	2023 : 14 heures pour les femmes et 17,3 heures pour les hommes 2024 : 12,8 heures pour les femmes et 14 heures pour les hommes	Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par sexe	UES RAGT***	Année civile 2023 Année civile 2024
Attractivité, développement des compétences et fidélisation des collaborateurs	Accueillir toujours plus d'alternants	18/19 : 15,5 19/20 : 21,42 20/21 : 22,50 21/22 : 23,67 22/23 : 29,75 (dont 0,5 Masterclass RAGT 2n) 23/24 : 32,50 (dont 2,5 Masterclass RAGT 2n) 24/25 : 36,75 (dont 3,75 Masterclass RAGT 2n)	Effectif moyen d'alternants durant l'exercice	UES RAGT***	Exercice 18/19 Exercice 19/20 Exercice 20/21 Exercice 21/22 Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25
	Permettre l'accès à la mobilité professionnelle	20/21 : 6,5 % 21/22 : 9 % 22/23 : 5,5 % 23/24 : 5,6 % 24/25 : 4,2 %	Part (en %) du nombre de mobilités internes survenues en cours d'exercice, sur nombre de contrats CDI en début d'exercice	RAGT France**	Exercice 20/21 Exercice 21/22 Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25
Transition des modèles agricoles	Accompagner la transition agroécologique en Région Occitanie	21/22 : 58 exploitations certifiées 22/23 : 139 exploitations certifiées (86 audits sur l'exercice / +140% de nouveaux clients) 23/24 : 154 exploitations certifiées (53 audits sur l'exercice / +11% de nouveaux clients) 24/25 : 151 exploitations certifiées (72 audit sur l'exercice / -1,95% de nouveaux clients)	Evolution du nombre cumulé d'exploitations certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) à l'issue d'un accompagnement RAGT Plateau Central (pour un audit initial ou audit de renouvellement de certification)	RAGT Plateau Central	Exercice 21/22 Exercice 22/23 Exercice 23/24
		23/24 : 10 CAD déposés à la Région 24/25 : 29 CAD déposés à fin Juin 2025 / +190% de nouveaux CAD	Évolution du nombre cumulé d'exploitations accompagnées par RAGT Plateau Central pour l'obtention d'un CAD (Contrat Agriculture Durable) avec la Région Occitanie	RAGT Plateau Central	Exercice 23/24 Exercice 24/25
	Apporter des solutions pour relever les défis de demain	18/19 : 2,9 % 19/20 : 3,0 % 20/21 : 3,1 % 21/22 : 3,0 % 22/23 : 2,6 % 23/24 : 3,3 % 24/25 : 4,1 %	Part (en %) des plantes de services sur totalité des semences commercialisées (en CA)	RAGT Semences et ses filiales commerciales (Direction commerciale) RAGT Plateau Central et Terrya	Exercice 18/19 Exercice 19/20 Exercice 20/21 Exercice 21/22 Exercice 22/23 Exercice 23/24 Exercice 24/25
Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire	S'engager pour l'alimentation durable des animaux d'élevage	2019 : 74 % 2020 : 73 % 2021 : 72 % 2022 : 78 % 2023 : 75 % 2024 : 76 %	Part de nos matières premières vrac origine France (cultivées et transformées en France) dans la fabrication de nos aliments	Prodial (Fabrication d'aliments)	Année civile 2019 Année civile 2020 Année civile 2021 Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024
		2019 : 3,4 % 2020 : 3,4 % 2021 : 2,6 % 2022 : 0,4 % 2023 : 0,35 % 2024 : 0,09 %	Part de nos fabrications d'aliments contenant des produits médicamenteux	Prodial (Fabrication d'aliments)	Année civile 2019 Année civile 2020 Année civile 2021 Année civile 2022 Année civile 2023 Année civile 2024
		2023 : 53 % 2024 : 76 %	Part approvisionnements en soja non déforestant sur total des livraisons de soja (graines, tourteaux, huiles et coques)	Prodial (Fabrication d'aliments)	Année civile 2023 Année civile 2024

Le Groupe RAGT se fixe pour objectif d'améliorer continuellement ses politiques, ainsi que son périmètre de Reporting/consolidation RSE, dans le cadre du déploiement d'autres Reporting consolidés à l'échelle du Groupe.

*Groupe RAGT : Périmètre complet de consolidation du Groupe (hors Groupe Deleplanque)

** RAGT France : RAGT SA / RAGT Semences / RAGT 2n / Les Gazons de France / RAGT Plateau Central / Prodial / Terrya / RAGT Energie

*** UES RAGT : RAGT SA / RAGT Semences / RAGT 2n / RAGT Plateau Central / Prodial / RAGT Energie / Terrya / Promash / Les Gazons de France (depuis le 01/01/2024)

ITEM OBLIGATOIRES

Informations dites « obligatoires »	DPEF RAGT 2024-2025
Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit.	Ces informations sont développées au sein de l'enjeu « Atténuation du changement climatique ».
Les engagements sociétaux en faveur : 1- du développement durable, 2- de l'économie circulaire, 3- de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, 4- du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.	1- Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable sont articulés autour de 3 programmes stratégiques : • « Empreinte environnementale » • « Social - QVCT » • « Agriculture durable » 2- Nos engagements en faveur de l'économie circulaires sont développés au sein de l'enjeu « Gestion des déchets et économie circulaire ». 3- Nos engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire sont introduits par les enjeux « Adaptation au changement climatique » et « Gestion des déchets et économie circulaire ». Le gaspillage alimentaire est pris en compte par l'ensemble de nos activités, au travers de la valorisation des issus de semences et coproduits agricoles, du déclassement de semences, et de la réintégration dans les procédés de fabrication. Les semences non utilisées par les agriculteurs font également l'objet de retours dans nos usines (rachats de semences). 4- Nos engagements en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable sont introduits par les enjeux « Transition des modèles agricoles » et plus spécifiquement par l'enjeu « Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire ». Le bien-être animal n'est pas développé en tant que risque « principal » pour cette DPEF, au regard de la matrice de matérialité.
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés.	Cette information est introduite dans le programme stratégique Social - QVCT.
Les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités.	Ces informations sont traitées au sein de l'enjeu « Inclusion, égalité, diversité ».
Les postes d'émissions indirectes ou directes liées aux activités de transport amont et aval, accompagnées d'un plan de réduction de ces émissions.	Cf. trajectoire définie pour l'enjeu « Atténuation du changement climatique ».
Les actions de promotion de l'activité physique et sportive dans le cadre de la société.	Cette information est développée dans l'enjeu suivant « Santé, sécurité et QVCT »
Les actions menées en faveur du lien entre la Nation et les Armées, ainsi que du soutien à l'engagement dans les réserves militaires.	Cette information n'est pas traitée dans le rapport RSE 2024/2025.



Avis de vérification – REV10 06-11-25
RV_SF-25-00025_V1
30/06/2025

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Groupe RAGT

Rue Emile Singla, 12033 Rodez Cedex 9

Exercice clos le 30 juin 2025,

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Validation Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice cité ci-dessus (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration ou au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées dont le programme OTI CSRD REV06_06-11-2025, visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.



Avis de vérification – REV10 06-11-25
RV_SF-25-00025_V1
30/06/2025

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 2^e et du 3^e du I de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons réalisé une planification prévisionnelle de la mission, réalisé une réunion de lancement interne et une réunion de lancement avec le client pour prendre connaissance de la déclaration, du périmètre, des risques d'inexactitudes et ajuster la planification ;
- Nous avons réalisé une relecture critique pour apprécier la cohérence d'ensemble de la DPEF ;
- Nous avons vérifié la conformité : nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et le cas échéant en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au I de l'article R. 225-105 et les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- Nous avons présenté nos conclusions intermédiaires et fait une revue des corrections apportées ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, le cas échéant, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons identifié les personnes en charge des processus de collecte et examiné les processus de collecte, compilation, traitement et contrôle visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons fait une revue de cohérence des évolutions des résultats et indicateurs clés de performance ;
- Nous avons identifié les tests de détail à réaliser et listé les preuves à collecter ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes.
- Nous avons vérifié la sincérité d'une sélection d'indicateurs clés de performance et résultats quantitatifs (données historiques) que nous avons considérés les plus importants* via des tests de détail (vérification de la correcte application des définitions et procédures, vérification de la consolidation, rapprochement des données avec des pièces justificatives). Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 24 et 100% des données sélectionnées pour ces tests ;



Avis de vérification – REV10 06-11-25
RV_SF-25-00025_V1
30/06/2025

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre septembre et novembre 2025 sur une période d'intervention de 3 mois. Nous avons mené 12 entretiens les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

*Indicateurs les plus importants et entités testées :

- Emissions scope 3 (RAGT Plateau central)
- Taux de valorisation des déchets produits (Prodial, RAGT PC, RAGT Semence)
- Evolution du nombre d'ha "de cultures en agroécologie" (note minimale de 40/100 à l'IR) de la SAU totale de l'association de producteurs "Nos grains d'ici" (RAGT Plateau central)
- Taux de fréquence RAGT Groupe (Prodial, RAGT Plateau Central, RAGT 2n, RAGT Argentina)
- Nombre de Contrats Agriculture Durable (CAD) déposés par RAGT Plateau Central et validés par la région Occitanie (RAGT Plateau central)



Avis de vérification – REV10 06-11-25
RV_SF-25-00025_V1
30/06/2025

Réserve

Plusieurs indicateurs précisés dans le tableau de bord des indicateurs ne portent que sur le périmètre RAGT France.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Nous attirons l'attention du lecteur sur les restrictions de périmètre, décrites dans l'annexe de la DPEF intitulée "TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS EXERCICE 2023-2024".

Fait à Toulouse, le 27/11/2025

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT

Pauline de Saint Front
Présidente



RAGT, partenaire du monde agricole,
créateur de solutions innovantes pour les défis de demain

